



Loos-en-Gohelle, ville pilote du Développement Durable



Avec le concours de



Sommaire

A – Loos-en-Gohelle : de la mine au développement durable 5

I Un peu d'histoire 5

I.1. DE VILLAGE RURAL... 5

I.2. ...À COMMUNE MINIÈRE 5

II L'après-mine : vers le développement durable appliqué 6

II.1. LES SÉQUELLES DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE 6

II.2. VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA VILLE PILOTE 6

VILLE PILOTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 6

III Quelques chiffres 6

III.1. LOOS-EN-GOHELLE 6

La structure économique de la commune 7

III.2. LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIÉVIN (CALL) 7

B – Le Développement Durable appliqué à l'échelle d'une ville 8

I Pourquoi faire du développement durable appliqué ? 8

Définition 8

Trois piliers (social, économie, environnement) et un outil (participation) 8

II Principes 9

II.1. LA PARTICIPATION CITOYENNE 9

II.2. UNE ACTION GLOBALE 9

II.3. UNE ACTION TRANSVERSALE ET COHÉRENTE 9

III Le Développement Durable à l'échelon local : appropriation, transférabilité, innovation 9

III.1. UN DEVOIR D'INNOVATION 9

C – Le développement durable appliqué à Loos-en-Gohelle 10

I La démarche en quatre phases 10

I.1. PHASE 1 : LA « PRÉPARATION DU TERRAIN » 10

I.2. PHASE 2 : UN VÉRITABLE PROJET DE VILLE 10

I.3. PHASE 3 : GÉNÉRALISATION ET TRANSVERSALITÉ 11

I.4. PHASE 4 : ÉVALUATION ET TRANSFÉRABILITÉ 11

II Les projets structurants, points d'appui de la politique municipale 11

II.1. LA CHARTE DU CADRE DE VIE : UN PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS 11

II.1.1. L'éco-construction 12

II.1.2. La gestion de l'eau 12

II.1.3. Écomobilité 12

II.2. LE PLAN VERT 13

II.2.1. La Ceinture verte 13

II.2.2. La biodiversité 13

II.2.3. La gestion différente des espaces verts 14

La maîtrise des traitements chimiques 14

II.3. LA PARTICIPATION HABITANTE : LE FORUM LOCAL 14

II.3.1. Définition de la Démocratie Participative 14

II.3.2. Le Forum local 15

Le Forum local : les habitants au cœur de la décision 15

Le programme « fifty-fifty » 16

II.3.3. La communication : mieux informer 16

pour mieux communiquer 16

II.4. URBANISME ET ÉCO-CONSTRUCTION 16

II.4.1. Le logement 17

Cité Belgique : 40 logements réhabilités et 15 constructions 17

Chico-Mendès (en 2000) : 15 constructions 17

Centre-ville : Cœur de Loos 18

II.4.2. Les bâtiments municipaux 18

Extension de la mairie (1999) 18

Salle Duvauchelle (2000) 18

II.4.3. La gestion de l'énergie 18

II.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CITOYEN 19

II.5.1. La solidarité avec les publics en difficulté 19

L'économie solidaire 19

La solidarité internationale 20

Le logement 20

Le projet santé-nutrition 20

II.5.2. La sécurité 21

La sécurité routière 21

La gestion des risques industriels 21

II.5.3. La politique jeunesse 22

<i>Les services autour de l'école</i>	22
II.5.4. La vie associative	23
<i>La citoyenneté</i>	23
II.5.5. La culture	23
II.6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LA BASE 11/19 COMME ÉTENDARD	24
II.6.1. Base 11/19 : la vitrine	24
<i>Témoignage majeur de l'histoire minière</i>	24
<i>Eco-aménagement, HQE puis éco-construction</i>	25
<i>Les structures</i>	25
II.6.2. L'économie solidaire	25
II.6.3. Le commerce	26
II.7. GESTION INTERNE	26
II.7.1. Ressources humaines	26
<i>Achats responsables</i>	26
<i>Gestion budgétaire responsable</i>	26
III Les nouveaux projets	26
III.1. L'URBANISME	27
III.1.1. Le Plan Local d'Urbanisme	27
III.1.2. Le référentiel Haute Qualité Environnementale	27
III.1.3. Le Quartier Ouest	27
<i>Les habitants associés à l'écriture du nouveau quartier</i>	28
III.1.4. Les logements Chênelet	28
III.1.5. La cité des Oiseaux	28
III.1.6. VillAvenir	28
III.1.7. Logements sociaux éco-construits rue Dubois	29
III.1.8. La Zone de publicité restreinte	29
III.2. L'ÉNERGIE	29
III.2.1. Les économies d'énergie	29
<i>L'éclairage public</i>	29
III.2.2. Le solaire	29
<i>Des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église</i>	29
<i>La centrale solaire</i>	30
<i>Les subventions aux particuliers</i>	30
III.2.3. L'éolien	30
III.2.4. La géothermie	30

III.2.5. La méthanisation	30
III.3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	30
III.3.1. La Base 11/19	30
III.3.2. La construction durable	30
<i>La Fondation d'Auteuil</i>	31
<i>Réba futur : l'éco-réhabilitation</i>	31
<i>La plateforme d'Analyse du Cycle de Vie (ACV)</i>	31
<i>La Halle des éco-matériaux</i>	31
III.3.3. Quadraparc : une zone en devenir	31
III.3.4. Maraîchage biologique et circuits courts	32
III.4. L'ENVIRONNEMENT	32
III.4.1. Le Plan biodiversité	32
<i>La gestion différenciée</i>	32
<i>La Ceinture verte</i>	32
III.4.2. Le monde agricole	32
III.4.3. Une réserve naturelle sur les terrils 11/19	33
III.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CITOYEN	33
III.5.1. Démocratie participative : renforcer la qualification des acteurs (élus, techniciens, habitants)	33
<i>Foyer-logement : le Conseil de vie sociale</i>	33
III.5.2. Le projet Santé-nutrition	33
III.6. LES TIC AU SERVICE DE LA PARTICIPATION HABITANTE	34
III.6.1. Ville 2.0	34
III.6.2. Citoy'N'Tic	34
III.6.3. Réflexion sur les outils innovants	34
III.7. ÉVALUATION ET INTERPRÉTATION	35
III.7.1. Quels indicateurs pour mesurer l'impact d'une politique de développement durable ?	35
III.7.2. La démarche d'interprétation	35
IV – Loos-en-Gohelle au cœur de la valorisation de l'histoire minière	37
IV.1.1. BMU : objectif Unesco	37
IV.1.2. Mineurs du monde	37
IV.1.3. Le Louvre à Lens	38

A – Loos-en-Gohelle : de la mine au développement durable

À la fois ville et village, Loos-en-Gohelle, 7 000 habitants, est située au cœur du Bassin Minier du Pas-de-Calais. La commune est limitrophe de deux grandes villes : Lens (36 000 hab.) et Liévin (34 000 hab.). Elle est membre de la CommunAupole de Lens-Liévin (CALL), qui compte 36 communes et 250 000 habitants.

I Un peu d'histoire

I.1. DE VILLAGE RURAL...

Le paysage loossois est un témoin privilégié de l'histoire de la commune, puisque la grande plaine agricole jouxte les terrils coniques 11/19 (les plus hauts d'Europe), vestiges de l'activité minière.

Loos-en-Gohelle couvre une superficie de 1 270 ha, dont près de 70 % classés en zone à vocation agricole, particularité dans une zone fortement urbanisée. Cette situation rurale est un héritage de plusieurs centaines d'années d'activités agricole. Avant le début de l'exploitation charbonnière, la commune était exclusivement vouée à l'agriculture : le terroir est fertile et a vu le développement d'une agriculture intensive à bons rendements.

Ces terres agricoles sont principalement situées au nord de la commune, où elles constituent la « plaine ». Elles occupent environ 900 hectares. Leur pérennité est assurée par un classement au POS afin de préserver ces espaces d'un « grignotage » urbain, ainsi que du mitage (construction sporadique en zone de culture). On compte seize exploitations, la plupart de superficie importante.

La plupart des exploitations pratique la céréaliculture, les cultures industrielles (betteraves sucrières), la culture légumière (dont pommes de terre, carottes) et le fourrage. On peut noter la quasi-inexistence des herbages. Par ailleurs, le secteur agro-alimentaire et agro-scientifique occupe une place non négligeable dans le secteur économique loossois : commerces

de gros, vente à la ferme, station régionale de protection des végétaux, centre régional de lutte biologique, intégrée et raisonnée.

Enfin, l'empreinte rurale reste fortement marquée dans l'architecture urbaine. De beaux corps de ferme en briques émaillent le centre ancien, ce qui participe à l'image agréable de la commune.

I.2. ...À COMMUNE MINIÈRE



Avec la découverte de veines de charbon en 1850 et leur exploitation, le village rural du XIX^e siècle s'est transformé en ville minière. Avec l'implantation de 7 puits de mine et 8 terrils, l'activité minière a refaçonné le paysage. À noter que toutes les installations, ravagées par les Allemands lors de la Grande Guerre, ont ensuite été reconstruites.

Loos-en-Gohelle a été l'une des premières villes prospectées de la région. Le 5 juillet 1850, les premiers sondages commencent au chemin des Ragonieux. Le 23 septembre, le charbon est atteint à 140 mètres de profondeur. Mais ce n'est que vingt ans plus tard, le 16 avril 1873, qu'apparaît le premier puits : le puits n°5. Il est rejoint par le 5 bis en 1901.

La fosse 5 appartient à la concession de Grenay, fondée en 1850 et rattachée à la compagnie des mines de Béthune. Elle obtient le Prix national de productivité le 1^{er} semestre 1955. La fosse 5 est arrêtée en 1968, après avoir produit 24 711 000 tonnes.

Après les mines de Béthune, celles de Lens : c'est en 1894 que la fosse 11 est mise en service. Son activité ira grandissant jusqu'à notre époque. À partir de 1960, le 11 est rattaché au siège 19.

La fosse 12 est mise en service en 1894. En 1963, elle devient un siège de concentration : 1 570 tonnes par jour. En 1966, elle est reliée au siège 19 pour l'évacuation. Elle cessera définitivement son activité en 1970.

C'est en 1905 que commencent les travaux de construction de la fosse 14 bis sur le territoire de Loos-en-Gohelle. Elle cessera son activité en 1956.

Le puits n°15 commence à être creusé en 1905. Le creusement du puits 15 bis débute quant à lui en 1907, date à laquelle le siège commence à fonctionner. À l'époque, c'est la plus moderne de toutes les fosses des compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais. C'est un ensemble remarquable, équipé de deux chevalets jumeaux d'une hauteur de 75 m. L'extraction, qui cesse en 1937, est alors rattachée au puits n°12, puis au puits n°19. La fosse 15 ferme en 1959.

Mise en service en 1912, la fosse 16 arrête son activité en 1958.

Enfin, le siège 19, mis en service en 1960, est composé de deux puits : le 19 et le 11. La fosse 11 a été foncée en 1890. Son chevalement métallique construit en 1925 (hauteur : 45 m) s'oppose à la tour de béton armé du 19, haute de 66 mètres, dont la construction fut décidée en 1955. La tour d'extraction, en béton armé de 10 000 tonnes, permettait de remonter des charges pouvant aller jusqu'à 13 500 kg à une vitesse de 18 m/s. Le puits avait une capacité d'extraction de 8 000 tonnes de produits bruts par jour.

Ce siège, le plus puissant du groupe Lens-Liévin grâce à son automatisation très poussée et à son lavoir moderne, a fermé ses portes en 1986. Voué à la destruction, il a été sauvé grâce au combat de la municipalité loossoise soutenue par quelques pionniers. Ce site, désormais appelé Base 11/19 et flanqué des deux terrils les plus hauts d'Europe (186 m), est l'un des points emblématiques de la CommunAupole de Lens-Liévin. Dans un retournement de l'histoire voulu par la municipalité loossoise, il est appelé à devenir un pôle de référence du développement durable.

II L'après-mine : vers le développement durable appliqué

II.1. LES SÉQUELLES DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Loos-en-Gohelle a souffert d'une destruction totale pour la cinquième fois de son histoire lors de la guerre de 1914-1918, puis de la crise liée à la fin du charbon.



Si elle tourne désormais la page de ces périodes difficiles, elle n'en est pas moins fière de son patrimoine, particulièrement de la Base 11/19 et de ses deux terrils les plus hauts d'Europe. Un patrimoine minier récent mais empreint d'une grande force évocatrice, liée à la taille des lieux, à la force des volumes et des matériaux, à sa position dominante sur le « plat pays » et à son rayonnement physique sur les villes alentour.

L'arrêt de l'activité minière à la fin des années 1980 a laissé des séquelles sur le territoire, tant environnementales que sociales :

- Le morcellement, dû à l'implantation des cités minières autour des sept puits de mine, le plus souvent à la périphérie de la ville, sans lien entre elles et sans liaison avec le centre ;
- L'éclatement géographique entre le centre et la cité 5, séparés par une route nationale et 3 km de zone rurale ;
- L'emprise très importante (15 % du territoire) des terrils et des friches minières ;
- Une population défavorisée à la faible capacité financière et à la faible capacité d'initiative : les compagnies minières géraient en effet leur vie de leur naissance à leur mort.

II.2. VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA VILLE PILOTE

Dès lors, une alternative s'offrait à la ville : Essayer d'attirer d'autres industries pour remplacer celle de la mine... Mais n'était-ce pas reproduire le même mécanisme, avec à plus ou moins long terme les mêmes conséquences humaines et environnementales, voire économiques ? Ou investir les espaces ouverts par la crise en développant des réalisations hors normes, et ainsi tenter d'infléchir la trajectoire du territoire avec un projet répondant aux questions actuelles tout en préparant le futur. Loos-en-Gohelle a opté pour la seconde solution en menant des programmes innovants relevant du développement durable, selon les principes d'action déclinés de la « déclaration de Bruntland » :

- de partir des besoins (**Démocratie Participative**) ;
- d'analyser les politiques publiques de façon **transversale** (3 piliers : économique, social, environnemental) ;
- une prise en compte du **long terme** et des principes de **réversibilité**.

Un projet de ville a été mis en place, appuyé sur des **stratégies de recomposition urbaine** ont également été mises en place : PLU, analyse environnementale d'urbanisme, ceinture verte et éco-mobilité, renouvellement urbain des cités minières.

Aujourd'hui, le centre ville, encore appelé « village », s'est étoffé de nouveaux quartiers qui ont permis de resserrer le tissu urbain. Le patrimoine des Houillères, qui représentait il y a vingt ans 60% de l'habitat, ne représente plus que 6% du parc immobilier. Les logements miniers ont laissé place à un habitat locatif individuel. Cet effort s'est accompagné d'opérations en accession à la propriété et d'actions importantes de construction d'équipements publics, sportifs et scolaires.

Parallèlement, la reconquête des friches minières, la reconversion de la Base 11/19 en site dédié au développement durable, mais aussi la création d'une zone d'activités légères concourent à la transformation de la ville.

VILLE PILOTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après plus de 15 ans d'expérience, et au regard de ces réalisations, Loos-en-Gohelle développe un nouveau concept : celui de Ville Pilote et d'interprétation du développement durable. Objectif : appliquer le développement durable dans une approche globale et transversale, évaluer les résultats, donner à voir (rendre visible l'invisible), comprendre et débattre du développement durable appliqué.

En effet, le développement durable est de plus en plus une affaire de comportement, nécessitant l'implication des acteurs : faire une Ville Pilote et d'interprétation, c'est aller vers une **ville porteuse d'intelligence collective**. Il s'agit de :

- Prendre appui sur une trajectoire de ville (pas de développement durable « hors sol ») ;
- Faire du développement durable appliqué, concret ;
- Être exemplaire (déroulement d'un programme complet) ;
- Rendre visible l'invisible (interprétation) ;
- Être innovant (liens avec les universités, jouer le rôle de ville-test) ;
- Évaluer en allant (indicateurs spécifiques, empreinte écologique, IDH...).

Partageant les fruits de ses expériences, bons ou mauvais, la commune s'inscrit dans une dynamique « du local au global ». La commune est une échelle pertinente pour servir de laboratoire et permettre, une fois les actions validées, d'étendre les bonnes pratiques à une échelle plus large. Loos-en-Gohelle n'est pas une île : elle s'enrichit de ce qui s'est fait ailleurs et contribue elle-même à la qualification de la communauté.

III Quelques chiffres

III.1. LOOS-EN-GOHELLE

Le taux d'activité de la commune est en constante augmentation depuis 1975 et tend peu à peu à se rapprocher de la moyenne départementale. Le nombre d'actifs est également en augmentation, au-dessus de la moyenne de la Communauté de Lens-Liévin... Une augmentation principalement due

aux femmes. Les actifs de la commune sont attirés en partie par Lens, où 20 à 30 % d'entre eux vont travailler.

Le taux de chômage, en constante progression depuis 1975, a, quant à lui, baissé de 15,6 % entre 1999 et 2004 pour augmenter de nouveau ensuite.

Enfin, la part des ménages fiscaux non imposés en 2001 est de 51,9 %, ce qui est également inférieur à la moyenne de la CALL (56,3 %). On recensait en outre en 1999 25 % de personnes sans diplôme et 2,8 % de personnes ayant un bac +3 ou plus. Deux chiffres inférieurs à ceux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (28,6 % et 3,2 % pour la CALL).

LOOS-EN-GOHELLE

Nombre d'habitants : 6980

Superficie : 12,7 km²

Densité : environ 540 hab./km²

Revenu moyen par habitant : 12 998 euros/an

Solde migratoire : +1,1% annuel

Nombre de commerces de proximité en ville : 20

Nombre d'entreprises : 144

Nombre d'associations : 100

Taux de chômage : 18,71% de la population active en 2006

Nombre de foyers bénéficiaires du RMI : 250 à 300 personnes, 156 foyers

Nombre de foyers imposables : 1 353 foyers

La structure économique de la commune

En-dehors de la Base 11/19 et des projets de développement durable, Loos-en-Gohelle présente un développement économique classique, sous forme d'un tissu commercial de proxi-



mité plutôt regroupé en centre-ville, d'une zone d'activités légères qui comprend quelques sociétés dans les domaines de l'artisanat, des services, du bâtiment et de quelques enseignes commerciales de moyenne surface. La densité de population qui vit de l'agriculture diminue.

La principale zone d'activités, située entre la rue Faidherbe et la RN 43, est presque complète.

III.2. LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIÉVIN (CALL)

Loos-en-Gohelle est l'une des **36 communes** qui composent la **CommunAupole de Lens-Liévin**. 89 conseillers titulaires et 82 suppléants, dont 4 membres du conseil municipal loossois, siègent au conseil communautaire. Ils représentent **250 000 habitants** répartis sur un territoire de 240 km² (dont 1 300 hectares de parcs), soit une densité d'environ

1 040 hab./km². L'habitat individuel y représente 75 % des résidences principales.

La CALL a repris certaines attributions des communes : développement économique, aménagement du territoire (schéma directeur, zones d'intérêt communautaire, transports urbains), habitat (programme local de l'habitat, logement social...) et politique de la ville.

De plus, elle a en charge l'eau (entretien, rénovation et extension des réseaux, distribution en eau potable à l'utilisateur), l'assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets ménagers).

Enfin, elle gère les aires de non-sédentaires, le refuge intercommunal pour animaux, le crématorium et le projet d'agglomération concernant l'enseignement secondaire et supérieur, la culture et la communication, les sports, le tourisme, les

B – Le Développement Durable appliqué à l'échelle d'une ville

I Pourquoi faire du développement durable appliqué ?

L'IMPÉRIOSITÉ D'AGIR : LES URGENCES PLANÉTAIRES NOUS POUSSENT À L'ACTION

20 milliards d'habitants consomment 80% des ressources

800 millions de personnes en argent pas à leur faim

1,3 milliard de personnes sans accès à l'eau potable

Des espèces animales et végétales disparaissent chaque heure

Les révisions monétaires ne suffisent pas à faire baisser le prix de l'énergie pour le siècle prochain

Et une hausse de 50 à 60 cm du niveau des eaux en quelques dizaines d'années

Nos sociétés sont confrontées à des urgences croissantes : dans le domaine écologique, dans le domaine économique et social, et sur le champ de la démocratie et de la citoyenneté. Phénomène aggravant, ces problématiques sont aujourd'hui articulées du mondial au local et réciproquement. Cette situation exige la mise en œuvre d'un projet politique qui permette de répondre à ces enjeux, de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs, de gérer l'urgence tout en travaillant sur le fond.

Les réponses qui peuvent être apportées doivent donc l'être autant dans une approche globale et planétaire que dans une approche locale. À Rio avait été lancé le slogan « Penser global, Agir local » ; on peut dire aussi que l'action locale renvoie

et questionne l'approche globale. Ce qui se fait dans chaque commune doit donc être pensé en articulation avec le global, de la même manière qu'un certain nombre d'évolutions globales ont des répercussions importantes à l'échelon local.

Définition

La notion de développement durable est apparue il y a une trentaine d'années. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en propose la définition suivante, dans le rapport Brundtland : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

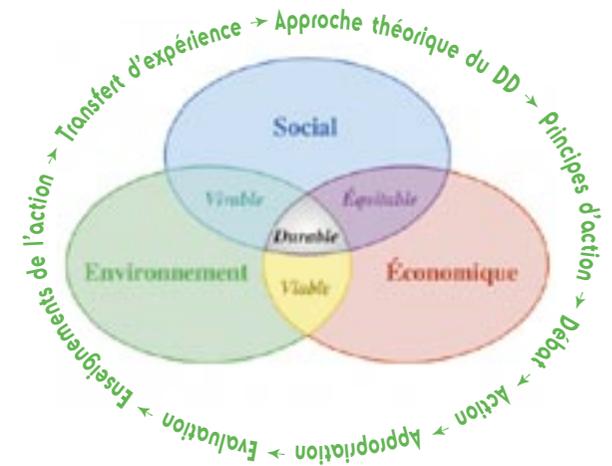
Le développement durable impose donc d'articuler le local et le global. Ainsi, un bon projet de développement durable doit allier une démarche visant à satisfaire les besoins de proximité, à prendre à compte les habitants ici et maintenant, tout en contribuant à l'équilibre et à l'avenir de la planète. Il doit aussi intégrer le principe de réversibilité, c'est-à-dire qu'il doit être possible à tout moment de revenir sur les choix réalisés.

Le développement durable s'appuie en outre sur deux préceptes :

- nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir ;
- chaque humain a le même droit aux ressources de la Terre.

Trois piliers (social, économie, environnement) et un outil (participation)

Concrètement, l'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects **économique, social et environnemental** des activités humaines en intégrant les différentes échelles et le long terme. Ces **trois « piliers »** doivent être pris en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux, ce qui implique la **transversalité** dans la gestion des dossiers.



L'outil primordial pour la mise en œuvre du développement durable est la **participation de tous les acteurs** (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision. Celle-ci permet en effet de définir les **besoins réels** ainsi que les **solutions** véritablement **équilibrées** pour y répondre.

L'élaboration d'une politique de développement durable suit plusieurs étapes dans une **dynamique d'amélioration continue** et de communication des enseignements des expériences réalisées aux autres structures intéressées.

II Principes

II.1. LA PARTICIPATION CITOYENNE

En effet, suivant le rapport Brundtland, le Développement Durable pose la question des « besoins » comme préalable à toute action. En ce sens, la **démocratie participative** est inscrite au cœur même du processus de Développement Durable, car elle permet une meilleure expression des besoins, et une qualification de la demande.

Mais la participation ne s'arrête pas là. Pour un développement réellement partagé et pour une véritable efficacité, il est nécessaire d'aller plus loin. Car l'implication des acteurs tout au long du processus garantit l'appropriation et la mise en œuvre du projet, et crée les conditions d'une évaluation sur les résultats (pour déterminer, par exemple, l'utilité sociale du projet...).

Suivant ce principe, quand une initiative a été prise ou une réalisation a été engagée, il est naturel, dans un souci de démonstration, de transparence et d'ambition, d'en faire connaître le processus : la méthode de conduite de projet, le contenu de la réalisation, les intervenants, partenaires et prestataires, les modalités d'évaluation.

Cette relation avec les habitants s'effectue :

- en **amont** des politiques publiques, avec une explication des enjeux, un échange sur les usages et la définition d'objectifs et de projets collectifs : la **concertation**, la **coproduction** ;
- **pendant la mise en œuvre** des politiques, avec une participation des **habitants** qui deviennent **partie prenante** : brainstorming, monitoring, suivi ;
- et en **aval**, pour permettre un véritable débat sur les résultats et une meilleure **appropriation**.

II.2. UNE ACTION GLOBALE

La démarche doit être globale dans le rapport aux différentes échelles. Il faut donc poser les questions aussi bien du point de vue des quartiers que du point de vue mondial : une action locale doit toujours être resituée dans le contexte global et une action globale déclinée au niveau local en prenant en compte

les spécificités. On est au croisement entre une démarche citoyenne de proximité et une volonté d'universalité : « Penser global, agir local » mais aussi « Penser local, agir global ».

En clair, le Développement Durable nécessite d'**articuler le local et le global**. Ainsi, un bon projet de Développement Durable doit allier une démarche visant à répondre aux besoins de proximité, à prendre en compte les habitants ici et maintenant, tout en contribuant à l'équilibre et à l'avenir de la planète.

La dimension temporelle est également importante : un bon projet de Développement Durable doit intégrer le court, le moyen et le long termes (anticipation, prospective...).

II.3. UNE ACTION TRANSVERSALE ET COHÉRENTE

Par ailleurs, la prise en compte de l'ensemble des thématiques garantit l'absence de contre-références qui génèrent un résultat final non durable.

La transversalité s'inscrit dans la recherche de solutions tenant compte des 3 piliers :

- **équité sociale** ;
- **développement économique : création de richesses** ;
- **préservation de l'environnement**.

On voit clairement que les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre d'actions très pratiques, pour ne pas dire pragmatiques, au regard de ces 3 axes.

III Le Développement Durable à l'échelon local : appropriation, transférabilité, innovation

La pratique des collectivités locales génère un système cohérent, compréhensible et donc appropriable, si tant est que l'on se donne les moyens de l'appréhender, de l'analyser (voire de le modéliser) puis de le mettre en scène et en débat (communication, interprétation) pour tout un chacun (habitant, acteur territorial, décideurs...).

Par ailleurs, on constitue ainsi un cercle vertueux : rendre un système appropriable peut permettre de renforcer le lien participatif avec les habitants.

On sait aujourd'hui que la relation avec les habitants est centrale en cela qu'elle permet, en résumé, une sorte de **retour sur investissement immatériel des politiques publiques** : appropriation des actions et **qualification citoyenne collective**.

III.1. UN DEVOIR D'INNOVATION

Tout acteur local s'inscrit dans un processus actif qui sous-tend une **prise de risque** plus ou moins affirmée. C'est encore plus vrai pour la collectivité qui souhaite inscrire son action dans le Développement Durable.

S'ouvrir un droit, voire un devoir, à l'**innovation permanente**, c'est prendre des risques. En effet, l'absence de référence sur un Développement Durable appliqué fait qu'on a peu d'expériences sur lesquelles s'appuyer. Cette volonté d'innovation oblige à bousculer l'inertie des systèmes, et parfois à remettre en cause les modes d'organisation et de réflexion existants.

Dans ce contexte, la mise en place de procédures d'**évaluation** est indispensable. Elle permet de s'assurer du bien-fondé de l'action engagée ou de la technique choisie, d'entrer dans un **processus d'amélioration continue** et de convaincre avec des éléments tangibles.

L'**échelon local** s'avère particulièrement pertinent pour cette expérimentation de nouvelles pratiques : il offre une souplesse exceptionnelle et surtout un **retour d'expérience** sur le **court**, voire très court, **terme**.

C – Le développement durable appliqué à Loos-en-Gohelle

Territoire marqué par le développement non durable, avec les séquelles sociales et environnementales que cela implique, le Bassin Minier cristallise à l'extrême les questions posées. À l'heure de la reconversion, les élus loossois ont donc mené une profonde réflexion sur les moyens de redonner de la perspective au territoire et à ses habitants. Cette réflexion a amené l'équipe municipale à questionner et remettre en cause le modèle de société antérieur.

Considérant dès lors la commune comme un écosystème complexe (naturel, patrimonial, humain et culturel) lui-même intégré dans un écosystème plus vaste, les élus ont clairement choisi de s'orienter vers un **modèle de développement** qui tire les leçons du passé et **n'oublie personne**. Un modèle qui permette à chacun de participer à la vie collective et de



trouver sa place dans la ville. Un modèle qui permette à la ville de participer à son tour de manière constructive à la vie du « village monde ». Un modèle qui permette à tous de **bien vivre ensemble**.

Loos-en-Gohelle s'est donc fixé pour ambition de se transformer et de se développer par le développement durable. La municipalité a entrepris de l'appliquer sur tous les leviers d'intervention de la commune.

Fortes de réalisations très concrètes, la commune est **depuis plus de 10 ans un territoire d'expérimentation** des pratiques du **Développement Durable** tant du point de vue de la **participation de la population** au développement de sa commune que du point de vue de **réalisations concrètes** exemplaires. Par exemple, Loos-en-Gohelle a été la première ville du Nord - Pas de Calais (et au-delà ?) à systématiser la réalisation Haute Qualité Environnementale (HQE) dans l'ensemble de ses réalisations (équipements, logements, voiries...).

Au-delà de son aspect volontariste et précurseur, la commune présente donc la particularité de **ne pas se limiter à un thème précis** mais bel et bien de « balayer » **les différents volets du Développement Durable** tant du point de vue socioculturel, économique qu'environnemental. Pour ce dernier, une charte du Cadre de vie a permis de traiter huit axes depuis 2000 allant des déchets, gestion de l'eau, Plan Vert, énergie, déplacements, risques, HQE, air jusqu'aux pratiques de nouvelle gouvernance.

I La démarche en quatre phases

I.1. PHASE 1 : LA « PRÉPARATION DU TERRAIN »

L'arrêt de l'activité minière a laissé Loos-en-Gohelle en état de crise, tant du point de vue environnemental que du point de vue social et économique. Les friches industrielles immobilisaient à l'époque 30 % de son territoire, privant la municipalité de marges de manœuvres pour relancer l'économie locale, grevant les comptes de la commune et rappelant chaque jour leur passé aux habitants. De plus, l'attitude paternaliste des compagnies minières pendant plus d'un siècle avait peu à peu privé les citoyens de leur esprit d'initiative, tout en exacerbant un sentiment d'identité et d'appartenance à une cité rattachée à une fosse et non à un collectif représenté par la commune.

Dans un premier temps, l'équipe municipale (il s'agit de l'équipe emmenée par le précédent maire de Loos-en-

Gohelle, Marcel Caron) s'est donc attelée à **retrouver une certaine capacité d'autonomie et d'émancipation**, à **dégager des marges de manœuvre** pour de nouveaux projets. Cela passait par la restauration de l'esprit **d'initiative des habitants** et de leur sentiment d'appartenance à une même communauté.

Cette phase de « préparation du terrain » (du terreau, même !) a été suivie par l'élaboration d'un certain nombre d'outils formalisant les objectifs poursuivis et des premiers programmes expérimentaux caractérisés notamment par une **approche nouvelle en termes d'urbanisme**.

I.2. PHASE 2 : UN VÉRITABLE PROJET DE VILLE

Dans la fin des années 1990, Loos-en-Gohelle devait entrer dans une démarche de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS). La municipalité a saisi cette occasion pour engager une réflexion globale sur le devenir de la commune et pour définir un véritable Projet de ville.

Afin d'alimenter de manière pertinente ce Projet de ville, la municipalité a alors mené un **diagnostic de son territoire**. Celui-ci a été réalisé à travers une écoute des attentes de la population (questionnaire aux habitants sur les grands thèmes environnementaux, écoute sociale des quartiers et audit culturel) et par une analyse environnementale de l'existant (plan paysager, diagnostic et charte d'écologie urbaine).

À la suite des études de diagnostic et en préalable à la procédure de révision du POS, la commune a bénéficié d'une Analyse Environnementale d'Urbanisme (AEU) afin d'assurer l'intégration de ses ambitions environnementales dans la procédure.

L'année 2000 a donc vu la mise en place de deux documents qui constituent encore aujourd'hui le socle de la politique municipale :

- le **nouveau POS**, conçu comme un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui posait les bases d'un nouveau Projet de ville pour les 15 ou 20 ans à venir.
- la **Charte du Cadre de Vie**, qui fixait un cadre et des principes que toute action de développement loossois devait intégrer.

LES OBJECTIFS DU PROJET DE VILLE EN 2000

Garder à Loos-en-Gohelle son caractère rural, valoriser et améliorer son cadre de vie

Caractère rural

- *Maintenir les espaces de transition avec l'agglomération lensoise.*
- *Concentrer l'urbanisation.*
- *Préserver les perspectives paysagères.*

Cadre de vie et environnement

- *Développer les axes et oisirs et étendre et relier les espaces entre eux.*
- *Traiter les richesses industrielles et les intégrer dans le tissu urbain.*
- *Créer de véritables espaces naturels.*
- *Engager la gestion ouraganeuse et l'hydrographie locale.*

Créer de nouveaux espaces d'urbanisation tout en maîtrisant le développement de la ville

Densification et structuration du tissu urbain

- *Faire évoluer l'urbanisation de façon concentrée et combler les dents creuses.*
- *Favoriser une offre d'habitat diversifiée.*

Renforcement des zones de vie existantes

- *Renforcer le bourg et le Quartier Ouest sans s'interdire de les relier à plus long terme.*
- *Affirmer la centralité du bourg et sa vocation commerciale et de services.*

Limiter le développement de l'urbanisation à l'Est de la ville.

- *Choix de la vocation des espaces économiques*
- *Garder la vocation agricole de Loos-en-Gohelle et maintenir les terres agricoles, en particulier au Nord de la ville.*
- *Faire le choix de zones économiques communales sur lesquelles une volonté forte de développement pourrait se concrétiser rapidement.*
- *Identifier les zones économiques à vocation intercommunale à plus ou moins long terme.*

Ils constituent les fondements du Projet de ville loossois, décliné en actions via un plan pluriannuel (2000-2003).

I.3. PHASE 3 : GÉNÉRALISATION ET TRANSVERSALITÉ

Fortes du processus enclenché par l'élaboration du POS et de la Charte du Cadre de vie, ainsi que du succès des premières actions expérimentales et du soutien de la population, la nouvelle équipe municipale (menée par le maire actuel, Jean-François Caron) élue en 2001, a décidé de **généraliser les bonnes pratiques** (exemple : Haute Qualité Environnementale, participation des habitants à tous les projets, aide aux associations, etc.).

C'est ainsi que l'innovation jusqu'alors expérimentée « au coup par coup » selon les projets est devenue l'un des fondements de la politique de la municipalité. Parallèlement, les actions isolées sans réel lien entre elles se sont progressivement élargies pour devenir des **actions cohérentes basées sur une vision transversale et globalisante** du projet municipal.

Cette démarche, qui a commencé à donner des **résultats visibles et convaincants**, a posé Loos-en-Gohelle en « éclaireur », en « défricheur » du développement durable. De nombreux projets initiés localement ont une forte valeur ajoutée et commencent à être repris par ailleurs. De plus, la réélection en 2008 de l'équipe municipale par 82,1 % des habitants s'étant exprimés (meilleur score du Nord – Pas de Calais pour les scrutins où plusieurs listes étaient en présence) a fortement légitimé l'action engagée : elle a donné les moyens à la municipalité de poursuivre dans la voie qu'elle avait choisie et montré aux « observateurs » extérieurs qu'il est possible d'emporter l'adhésion de la population sur un projet différent du modèle « classique ».

I.4. PHASE 4 : ÉVALUATION ET TRANSFÉRABILITÉ

Loos-en-Gohelle est désormais connue et reconnue pour son application concrète des principes du développement durable. Mais elle est aussi attendue pour franchir un pas supplémentaire : porteuse de potentiel pour le futur, elle est

aussi porteuse, d'une certaine manière, d'une responsabilité collective à **faire fructifier le capital déjà produit**.

C'est pourquoi la municipalité s'engage dans une **démarche d'évaluation** des actions effectuées et des richesses produites, matérielles ou non. Une évaluation difficile à mettre en place car elle doit mesurer des résultats dans des domaines qui n'ont parfois jamais été pris en compte jusqu'alors (lien social, bien vivre...) : elle nécessite donc notamment la création d'indicateurs spécifiques et de nouveaux outils. Cette évaluation permettra de déterminer de manière concrète ce qui fonctionne ou pas, et donc les actions à développer, à modifier ou à arrêter.

Parallèlement, pour répondre à des demandes de plus en plus nombreuses de la part de visiteurs (communes, étudiants, chercheurs, etc.) mais aussi pour sensibiliser et associer tous les citoyens, la municipalité s'est lancée dans un processus d'**interprétation** des actions effectuées et de leurs résultats. Communication sur les résultats, visites de terrain, guide pratique, etc., devraient ainsi favoriser la **transférabilité** des projets, c'est-à-dire leur appropriation et leur mise en place sur d'autres territoires.

L'évaluation et l'interprétation des résultats obtenus, nécessaires pour favoriser la généralisation des bonnes pratiques à grande échelle, sont l'une des priorités de l'équipe municipale au cours de son mandat. Mais la municipalité poursuit par ailleurs sur sa lancée en engageant de **nouveaux programmes de grande ampleur** (création d'un éco-quartier, montée en puissance de la Base 11/19, pôle construction durable, projets d'énergies alternatives, etc.) basés sur **l'innovation**.

II Les projets structurants, points d'appui de la politique municipale

II.1. LA CHARTE DU CADRE DE VIE : UN PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS

Signée le 31 mai 2000 en présence de nombreux partenaires, la Charte du Cadre de Vie représente l'aboutissement d'un travail de concertation, d'analyse, de diagnostic engagé en 1996. Elle fixe un **cadre auquel toute action doit se ré-**

férier. Son rayon d'action très large couvre tous les domaines de l'environnement et du cadre de vie urbain : gestion de l'eau, déplacements, éco-construction, risques, plan paysager, déchets, énergie, pédagogie/sensibilisation des habitants, des élus et du personnel communal.

La Charte du Cadre de Vie revêt une **forte dimension environnementale**. Pas pour des raisons idéologiques, mais bien par **pragmatisme** : là où l'environnement est parfois considéré comme un luxe que l'on traite quand il reste quelques crédits, ou sous l'angle des loisirs et de l'esthétique, il a été considéré à Loos-en-Gohelle que **l'environnement crée les conditions de vie** (et, à terme, de survie) des habitants. Cela est visible pour les enjeux liés à l'eau, l'énergie, les pollutions, des sols ou de l'air... une action sur le maintien de la biodiversité est aussi importante pour la survie de l'écosystème, et donc de l'Homme.

Concrètement, les réalisations liées à la Charte du Cadre de Vie sont :

- la systématisation de l'éco-construction. Toutes les constructions publiques ou péri-publiques (bâtiments, logements sociaux, appartements, bâtiments industriels,...) sont ou seront éco-construits ou éco-rénovés ;
- des dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales (parking drainant, noue, système de récupération-réutilisation de l'eau de pluie...);
- des itinéraires piétonniers et cyclistes entre les quartiers et vers les écoles, ainsi que des expérimentations sur des usages (ex. pédibus). A noter que la commune a été ville-pilote pour l'ADEME et le Conseil Régional d'un plan d'éco-mobilité ;
- une Ceinture verte basée sur une requalification et une reconquête des friches et sur les lots réservés prévus au POS pour acquérir le foncier indispensable aux « liaisons vertes » ;
- un travail sur la gestion différenciée des espaces publics ;
- un programme d'économie d'énergie (Conseil d'orientation énergétique, diagnostic d'éclairage public...);
- le recours aux matériaux « durables » (usage de bois FSC, plastique recyclé...) avec inscription de critères éthiques et éco-responsables dans les marchés municipaux ;
- etc.

II.1.1. L'éco-construction

Loos-en-Gohelle a mis en place un cahier des charges synthétisant les niveaux d'exigence en matière d'éco-construction. Pour chaque opération, la commune définit ses niveaux d'exigences en fonction des besoins et des moyens en indiquant les cibles retenues et l'attention à y apporter.

Les efforts en matière d'éco-construction ont au départ surtout porté sur l'habitat social (neuf ou lors de la réhabilitation de cités minières). Mais désormais le recours à ce type de



technique a été systématisé : équipements publics, immeubles de standing (Cœur de Loos 1 et 2). Cette démarche a d'ailleurs eu un effet de diffusion sur le privé (banque, laboratoire de recherche, gîte rural, particuliers...).

Enfin, la base 11/19 (ancienne base minière) est réhabilitée avec les techniques de l'éco-construction. La réhabilitation est couplée avec un travail ambitieux de réduction de la demande énergétique et de production locale d'énergie (projet de centrale solaire à proximité de la base 11/19...).

II.1.2. La gestion de l'eau

La commune a bien avancé dans la gestion alternative des eaux pluviales, ainsi que pour la protection et l'économie de l'eau. Des systèmes de récupération d'eau de pluie ont été installés sur les bâtiments communaux. Cette approche est désormais systématique sur les bâtiments municipaux. En parallèle, la ville veille à ne plus imperméabiliser (voire à désimperméabiliser) les surfaces et à privilégier l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle (parkings végétalisés, noues...).

En plus des bénéfices environnementaux et en termes de gestion des eaux pluviales lors des gros orages (taille des canalisations, stations d'épuration...), ces différentes mesures provoquent une économie substantielle pour les finances communales et de l'agglomération.

II.1.3. Écomobilité

En matière de déplacement et d'écomobilité, la commune s'est fixé des ambitions très fortes. L'objectif est de développer des déplacements alternatifs (pédestres et cyclistes...). L'action entreprise marie les aménagements (en sites dédiés et sur la voirie), un travail d'amélioration de la sécurité routière et une mobilisation citoyenne autour des comportements. La Ceinture verte constitue la colonne vertébrale de ce réseau.

Les aménagements en sites propres ont débuté par la Base 11/19 et le long de la Ceinture verte, de manière à desservir les grands sites de la ville. Des micro liaisons continuent à être développées pour assurer la continuité de l'ensemble et la mise en sécurité des traversées des voiries.

En parallèle, la ville travaille à l'écomobilité en développant des pistes et bandes cyclables sur la voirie existante, connectées aux voies en site propre. Les abords de trois écoles et d'une salle polyvalente ont ainsi été traités. Cela n'est possible, bien entendu, qu'en collaboration avec les autres organismes

impliqués (DDE, Département, agglomérations...) et avec les lotisseurs.

Cette démarche est accompagnée d'actions auprès des scolaires, des habitants et du personnel communal pour faire changer les comportements : journées sans voiture, pédibus, installations de mobilier, formation à la sécurité routière.

II.2. LE PLAN VERT

È travers son Plan vert, la commune augmente les qualités écologiques des espaces existants (plantation d'espèces régionales, application de la gestion différenciée...), crée de nouveaux espaces naturels (bosquets, haies, zones humides...) et relie les espaces entre eux (corridors biologiques) tout en favorisant les initiatives des particuliers (jardins, façades...) et les déplacements doux (de quartier à quartier ou vers les équipements publics).

L'un des outils qui a permis la mise en œuvre du Plan vert est le **Plan d'Occupation des Sols** (POS) signé en 2000. En effet, avec les orientations définies dans ce document juridique

d'urbanisme, la commune a cherché à maintenir une mixité sociale en matière d'habitat, à renforcer la cohabitation entre espaces naturels et espaces bâtis, à protéger l'espace agricole et à se donner la possibilité de mener des actions en matière de gestion des déplacements, de protection des ressources en eau... Par exemple, des **lots réservés** ont été prévus au POS pour acquérir le foncier indispensable aux « liaisons vertes », dans le cadre de la création de la Ceinture verte. Le POS a d'ailleurs été conçu comme un PLU (Plan Local d'Urbanisme) et pose les bases du Projet de ville pour les 15-20 ans à venir.

II.2.1. La Ceinture verte

La Ceinture verte apparaît comme la plus notable des réalisations. Elle offre la possibilité de se rendre d'un quartier à l'autre dans un cadre naturel et attrayant, en empruntant des liaisons sécurisées, sans voitures, ce qui favorise les déplacements piétons et cyclistes. Cela permet aussi de pratiquer des loisirs sportifs. La réalisation de la Ceinture verte s'est appuyée sur une action foncière volontariste, appuyée sur une étude diagnostic paysagère, un inventaire des terrains dont la commune est propriétaire, la requalification et la reconquête des friches, la révision du POS et la réservation de parcelles privées en vue de mailler les lieux à traiter.

En tout, ce sont 15 km d'aménagement qui ont été réalisés, qui correspondent aux besoins divers et qui permettent aussi de contrôler l'étalement urbain et de marquer l'identité de la commune, à travers le traitement des fran-

ges urbaines bordant les entrées de ville.

La Ceinture verte loossoise joue plusieurs rôles :

- elle favorise les déplacements pédestres et cyclistes par la création d'un réseau de sites propres (dédiés) possédant sa propre signalétique et interconnecté au réseau routier aménagé ;
- elle permet de mener une action de requalification du paysage (maillage « écologique », biodiversité) ;
- elle constitue une offre de sentiers de randonnée, de lieux de loisirs ;
- elle renforce la lutte contre l'insécurité routière ;
- elle favorise le stockage et l'infiltration des eaux de pluie ;
- elle marque la limite de l'urbanisation du territoire.

II.2.2. La biodiversité

En complément des aménagements paysagers, un Plan biodiversité a été élaboré. Il a notamment permis la réalisation d'un corridor biologique au-dessus de la rocade minière, qui permet de supprimer les coupures et de permettre la reconquête des milieux par la faune et la flore. D'ores et déjà, le retour de certaines espèces en ville est observé (exemple : le pivert).

Par ailleurs, des partenariats locaux avec les chasseurs et les agriculteurs ont permis la plantation de 2,5 km de haies et l'établissement d'un plan de gestion du gibier. En plus de favoriser la biodiversité, ces plantations permettent de lutter contre l'érosion des sols et favorisent l'infiltration des eaux pluviales. Ces actions sont accompagnées de recensements du patrimoine floristique et faunistique, de sa valorisation auprès du public, d'actions de sensibilisation et de formation à ces enjeux.

D'autre part, la commune associe régulièrement la population à des opérations de plantation collectives ("2000 arbres pour l'an 2000") ou individuelles (opération d'achat groupé "Fleurissons nos jardins"). De même, elle soutient les actions auprès des scolaires avec des journées de sensibilisation (visites de site...) et son programme "Un jardin dans chaque école". En partenariat avec des associations d'insertion et de quartier et des groupes d'habitants, la commune met en



réseau les projets de jardins sur son territoire (Terres Nourrières de Gohelle).

Pour agir sur la biodiversité, il est nécessaire de connaître les espèces qui la composent au niveau de la ville. La population est donc mise à contribution pour faire des observations. Une attention particulière est portée sur les hirondelles « rustiques et de fenêtres », ainsi que sur quelques espèces simples à reconnaître (mésanges, rouges-queues. . .) dans le cadre de l'opération « J'observe la nature à Loos-en-Gohelle ». En plus de leur intérêt scientifique, ces opérations facilitent l'appropriation par les habitants des enjeux de la biodiversité...

La commune travaille enfin à la réalisation d'inventaires mais également à la définition d'indicateurs de biodiversité afin de mesurer les améliorations au fil des années.

II.2.3. La gestion différente des espaces verts

En 2008, Loos-en-Gohelle a obtenu sa Première Fleur au concours « Fleurir le Pas-de-Calais ». Une preuve de plus qu'il est possible d'obtenir des résultats probants en gérant l'environnement autrement...

Pour gérer différemment, il faut faire des choix et fixer des priorités. Il est donc

nécessaire de choisir des sites qui sont à entretenir d'une manière différente des pratiques habituelles et définir l'aspect que l'on veut donner en s'adaptant aux différentes scènes paysagères successives. On développe donc une graduation dans l'entretien des espaces verts, ce qui a pour effet d'entraîner un paysage à multiples facettes.

Concrètement, la gestion différenciée se traduit par l'alternance d'espaces horticoles et d'espaces plus naturels permettant de laisser s'exprimer une flore plus locale.

À Loos-en-Gohelle, cinq types d'espaces sont définis :

- les espaces floraux : espaces composés de massifs floraux, de jardinières et de suspensions florales (espaces nécessitant un suivi particulier et beaucoup d'arrosage) ;
- les espaces horticoles : parcs et jardins (nécessitent un entretien dit soutenu) ;
- espaces de fleurissement naturel en ville : prairies fleuries, qui ramènent la nature en ville et dans les quartiers, tout en favorisant le retour à la biodiversité (solution alternative à un fleurissement dit économique) ;
- les terrains de football (nécessitent un entretien soigné) ;
- les espaces naturels : fourrés, terrils, zones à faible fréquentation, avec un fauchage et ramassage annuel (aux abords des habitations, un entretien plus régulier est effectué).



Les zones de fauche permettent de laisser le temps à la flore de pousser, de s'épanouir, favorisant une plus grande biodiversité en ville avec l'arrivée (ou le retour) de nouvelles espèces. Dans d'autres espaces, lorsque cela est possible, des arbres morts sont conservés car ils amènent une véritable richesse écologique. Ils abritent et nourrissent en effet de nombreuses espèces d'insectes, d'animaux et de

champignons.

La maîtrise des traitements chimiques

Les équipes d'espaces verts suivent chaque année une formation sur l'application des traitements phytosanitaires. Elles sont sensibilisées sur les dangers pour l'environnement et la santé humaine. En 2008, elles ont travaillé sur un plan de désherbage avec la FREDON.

De plus, les équipes testent des méthodes alternatives de désherbage (comme le désherbeur à eau chaude et le désherbeur

thermique), ce qui a permis de réduire des trois quarts les traitements chimiques.

Au pied des massifs et bosquets, on utilise le mulch (palettes concassées et recyclées), qui prévient la pousse des mauvaises herbes, réduit l'utilisation de désherbant, diminue l'entretien des massifs, limite l'arrosage, régule la température des sols et protège contre le gel.

L'objectif de Loos-en-Gohelle est, à terme, de ne plus utiliser de produits chimiques. Des sites comme la cité 5 et la cité Belgique sont déjà à « zéro phyto » depuis 2005, grâce à l'intervention de l'association d'insertion 3 ID, qui procède au désherbage manuel. Un effort de communication a également permis de sensibiliser la population, qui accepte désormais de voir quelques mauvaises herbes...

II.3. LA PARTICIPATION HABITANTE : LE FORUM LOCAL

II.3.1. Définition de la Démocratie Participative

Le terme « démocratie participative » peut faire penser à la démocratie directe. C'est pourquoi l'appellation « participation habitante » est privilégiée à Loos-en-Gohelle : il s'agit en effet de **reconnaître le rôle des habitants** dans les décisions et actions municipales. Même si certaines opérations touchent relativement peu d'habitants, elles sont importantes : ces habitants deviennent des relais pour les autres usagers de la ville.

Avec la participation habitante, l'**élu** reste le **décideur final**. Un décideur qui écoute, cherche à comprendre, à construire la synthèse la plus élevée et à faire adhérer, et met à profit l'expertise des citoyens pour construire un projet correspondant à leurs besoins réels. Un décideur qui essaie de balayer toutes les fausses idées véhiculées sur les sujets traités en collectant ses informations de la manière la plus large et la plus diversifiée possible. L'élu voit ainsi la **qualité de son arbitrage politique renforcée**.

L'**habitant** se sent quant à lui **reconnu comme un acteur à part entière** de sa vie et de celle de la collectivité. Car il ne s'agit pas ici de s'arrêter à mi-chemin du processus : la démocratie participative n'est pas une version élaborée des cahiers de doléances. L'habitant est invité à prendre réellement part à

Pourquoi favoriser la Participation des habitants ?

Dans une société qui ne va pas bien et où :

- les gens deviennent de plus en plus individualistes et isolés,
- la notion d'intérêt général est en recul,
- l'action politique est mise à mal quand la population doute de son efficacité et de sa crédibilité,
- les habitants ne savent plus qui peut faire quoi et où...

Les élus se doivent :

- de faciliter la compréhension de l'action publique,
- de donner les règles du jeu de la participation des habitants (par exemple : l'étendue du domaine que recouvre la démarche de participation dans laquelle ils sont impliqués, le processus de décision et d'arbitrage retenu, l'accès à l'information...),
- de s'interroger sur les vrais besoins de la population et sur ce qui peut la mobiliser,
- de donner l'outil de participation aux citoyens,
- à l'issue du processus et avant d'arbitrer, décidera qui concrétise l'initiative et qui ressort à l'action collective effectuée.

Les bénéfices de la participation

- la reconnaissance des individus et leur rôle dans leur vie/ville,
- la production d'intelligence collective et l'expertise d'usage,
- la légitimation et l'arbitrage politique,
- l'efficacité des politiques publiques et les correspondances aux besoins et appropriées par les habitants,
- la qualification de l'habitant, qui devient un citoyen responsable davantage conscient des enjeux.

la recherche et à la mise en place des actions à poser. Sa participation au processus d'élaboration des projets lui permet en outre de se qualifier. . . Mais aussi de prendre conscience des diverses opinions en présence (reflets des différents usages de la ville), de leur pertinence et de la nécessité de faire des compromis, ainsi que des contraintes techniques et administratives, des coûts engendrés par une décision et de leur répercussion, notamment, sur les impôts. . . Et de prendre leur part de responsabilité en imaginant d'éventuelles solutions alternatives.

Il y a plusieurs niveaux d'implication des habitants.

- L'information permet à chacun de connaître les projets et/ou problèmes qui sont ou devront être traités. Attention : l'information seule n'est pas de la démocratie participative !
- La consultation consiste à recueillir les avis des habitants. L'information et la consultation sont des préalables au véritable processus de participation des habitants.
- L'élaboration collective (ou co-production) correspond à la construction d'une position commune dans le cadre d'un débat contradictoire. Elle se traduit par l'engagement des parties dans la réalisation d'une action.

La participation des habitants nécessite une réelle capacité d'adaptation de l'appareil décisionnel. En effet, on n'est jamais certain du résultat : elle peut donc remettre en cause des projets ou des intentions. De plus, le processus de participation donne plus de travail et obéit à un rythme propre, difficilement conciliable avec l'urgence.

II.3.2. Le Forum local

Loos-en-Gohelle a engagé son projet sur une approche systématiquement participative, la participation n'étant pas entendue comme un supplément d'âme, mais comme le fondement de l'action ; celui qui garantit l'accord, l'adhésion du plus grand nombre, l'ancrage dans la réalité, le soutien et l'appui à l'innovation et le débat. Cette approche vise à construire une société ouverte, composée d'acteurs autonomes, responsables, et donc viser à une gouvernance agglomérante, gage aussi de lien social.

La commune a donc mis en place une démarche de concerta-

tion devenue systématique et cela quel que soit le thème ou le projet traités (jeunesse, sécurité routière, charte du cadre de vie...). Ainsi, l'ensemble de la population est régulièrement invité soit à participer à l'élaboration des projets communaux (comités de pilotage), soit à s'exprimer sur ces derniers (réunions publiques, questionnaires). Dans un esprit de responsabilisation du citoyen, la concertation a permis de préciser les priorités de l'action communale.

Dans cette optique, tout « problème » soulevé, de manière individuelle ou collective (pétition...) est vu comme une occasion de déclencher un processus de travail collectif. Il permet de partir des gens, de leur « quant à soi », pour aboutir à une réflexion plus large. Et, par exemple, de faire comprendre que la mise en place d'un dos d'âne n'est pas une solution d'éco-mobilité et ne répond donc pas sur le fond à la question posée !

Le Forum local : les habitants au cœur de la décision

Le terme « forum local » rassemble un certain nombre de dispositifs de concertation-participation permettant de mettre en place les conditions de la participation des gens et de la co-production de la décision publique. Au cours du mandat précédent, environ 200 réunions publiques et de concertation ont été tenues.

Un cadre et des règles du jeu ont été définis. La définition des règles du jeu s'est effectuée en commission municipale Cadre de Vie-Citoyenneté afin d'outiller l'ensemble des commissions : définition d'un schéma de concertation, définition des outils, diffusion des comptes-rendus. . .

La systématisation du dispositif tente de permettre l'égalité d'accès des citoyens, y compris les plus démunis, à la discussion démocratique. Pour favoriser la diversité des publics, les comités de pilotage sont ouverts à tous : appel à participation par le journal municipal ou création d'ateliers de quartier (invitation distribuée dans toutes les boîtes à lettres). La diversité des thèmes invite l'habitant à dépasser la notion de problème individuel pour se projeter dans l'intérêt général.

En effet, tout thème, aménagement ou service majeur de la commune est soumis à la concertation.

- Sur une porte d'entrée « thématiques » : cadre de vie, sécu-

rité routière, questions sociales (petite enfance et périscolaire), communication, culture ;

- Sur une porte d'entrée « territoire » : par rue, par quartier ou par une approche d'usagers organisés (ex. les parents d'élèves, les associations...);
- Ou par le service apporté aux habitants : jeunesse, petite enfance (cantine maternelle, périscolaire).

Progressivement, les participants à ces différents dispositifs se qualifient et deviennent acteurs. Les membres de ces comités de pilotage se forment et deviennent autant de relais de terrain.

La municipalité a également soutenu la création d'associations de quartiers : une demi-douzaine se sont créées depuis sept ans. Des conventions ont été passées avec les associations les plus importantes.

Enfin, les initiatives individuelles ou collectives sont encouragées. Les actions citoyennes se retrouvent dans tous les domaines (atelier théâtre sur la violence, formation des Jardiniers du Patrimoine, son et lumière, etc.) et dans tous les quartiers.

Toutes ces logiques ont généré sur la ville une dynamique spécifique, et une mobilisation de la population. Il existe un enracinement. Sur Loos-en-Gohelle, le phénomène de communauté est historiquement fort et constitue un point d'appui.

Le programme « fifty-fifty »

Toujours dans l'objectif d'encourager toutes les initiatives participatives, la municipalité a mis en place un programme « fifty-fifty ». Son objectif est simple : un groupe d'habitants, une association, une école saisit la commune pour mener une action d'amélioration du cadre de vie (fleurissement d'une rue, plantations d'arbres...). La commune soutient alors financièrement et techniquement le projet, mais la réalisation ou la gestion est effectuée par (ou avec) les demandeurs. Par exemple, une association de quartier souhaite améliorer le fleurissement de sa rue. Elle saisit la commune qui fournit les jardinières et les fleurs, l'association se chargeant de l'arrosage et de l'entretien.

Afin de financer ces actions, un budget spécifique géré par le Comité de pilotage de la Charte a été mis en place.

II.3.3. La communication : mieux informer pour mieux communiquer

Dans le cadre de cette concertation, la commune a développé une politique de communication avec un double objectif : informer et former les différents acteurs. La sensibilisation et l'information visent trois grandes cibles : la population, les techniciens et les élus. Il s'agit pour la municipalité d'allier étroitement action et sensibilisation afin de produire des effets directs sur les comportements, aussi bien chez les habitants pour susciter un certain automatisme à s'impliquer dans les débats locaux qu'en interne, où une nouvelle méthode de travail s'est instaurée entre les élus et les services municipaux.

Une information continue est ainsi diffusée par le biais de diverses publications et de manifestations (Fête de la Nature ; Journée sans voiture ; semaine thématique sur l'eau, l'énergie, les déchets ; Campagne "Ville propre").

Outre le "Flash infos", destiné à l'information en temps réel dans les quartiers (travaux, nuisances...), la lettre mensuelle d'information de la municipalité de Loos-en-Gohelle, "Agir Ensemble", lancée en décembre 2001, a ainsi pour objet d'améliorer la communication entre l'équipe municipale et les habitants.

Ce nouvel outil vient compléter le trimestriel "Échos loossois", qui peut désormais se consacrer majoritairement à des dossiers thématiques s'inscrivant dans le processus de qualification des acteurs.

La municipalité met également en place d'autres outils d'information et de communication tels que des fiches conseils, des guides pédagogiques en vue d'une meilleure appropriation des enjeux et in fine d'une évolution des comportements. Les élus volontaires ont également pu bénéficier de formations dans la conduite de réunion et la prise de parole en public.

II.4. URBANISME ET ÉCO-CONSTRUCTION

La ville est un **écosystème**. Elle doit donc être pensée, composée et recomposée comme telle, avec ses habitants. La ville

en elle-même modifie l'environnement préexistant. La concevoir et la gérer de manière responsable implique de faire en sorte que son impact sur l'environnement soit minimisé : quels flux de transports générés ? Quelles émissions ? Quelle production de déchets ?

Surtout, **la ville doit être pensée globalement** pour que son évolution corresponde aux souhaits de ses usagers. Il faut donc tenir compte de son passé, de la **trajectoire** voulue par la communauté, et se donner les outils pour atteindre l'objectif défini. À noter qu'un groupe d'étudiants en architecture et urbanisme de Lille 3 a effectué un travail sur l'évolution de la commune en fonction des choix de développement, et notamment la préservation de l'équilibre urbain-rural.

Appliquer les principes du **développement durable permet d'équilibrer le développement de la ville**, en harmonisant le développement des quartiers, et de renforcer sa cohésion. Une démarche qui s'appuie notamment sur l'adoption de matériaux nouveaux, de techniques et de méthodes d'aménagement et d'architecture innovantes permettant une transformation effective et efficace.

Les décisions prises sur les implantations des différentes fonctions de la ville, sur les modes de transports, les circuits courts, l'optimisation des équipements, etc. permettent d'éviter la dépendance à la voiture, les inondations, ou encore favorisent la mixité sociale... La Ceinture verte, la reconquête de la biodiversité, le développement de l'écomobilité et les décisions en matière de logements orientent le développement urbanistique de la ville.

Fort de cette conviction, Loos-en-Gohelle s'est inscrite depuis 1997 dans une **démarche volontaire d'application des principes de Haute Qualité Environnementale (HQE)**. Afin d'impulser le développement de ces principes et de systématiser leur application à l'ensemble des constructions immobilières et équipements publics, la commune a contractualisé cette volonté via le **volet HQE de sa Charte du Cadre de Vie** et l'engagement d'actions concrètes. Elle a en outre saisi l'opportunité de repenser son territoire donnée par le processus de **recyclage du foncier** engagé par la reconversion des friches, qui a offert plus de 150 hectares d'espaces naturels et d'espaces pour le logement et pour les équipements publics.

LE COÛT DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

Bien qu'avec le développement de ces techniques la différence tende à s'estomper, il est couramment constaté qu'une démarche d'éco-construction génère un surcoût de l'ordre de 10 à 15%. En coût global, celui-ci est compensé par :

- *une économie à long terme sur les flux (eau, environnement...)* ;
- *une économie externalisée sur les équipements (station d'épuration réseaux d'assainissement, équipement de production énergétique...)* ;
- *une action sociale : budget des ménages (économie directe sur les factures d'eau, d'électricité et de chauffage), le tout avec un gain non mesurable financièrement : un meilleur confort, une meilleure qualité de vie.*

Cela pose le problème de la prise en compte globale des coûts... Or, notamment pour les logements sociaux, les constructeurs/propriétaires, qui paient le surcoût, ne sont pas les habitants, qui bénéficient des économies liées à l'usage du logement.

II.4.1. Le logement

Les efforts en matière d'habitat durable ont particulièrement porté sur l'habitat social, en partenariat avec la SEM Artois Développement. Deux projets ont ainsi vu le jour : rue du Grand-Mont, à proximité de la base 11/19 (création de la résidence Chico-Mendès), et cité Belgique.

En référence à la Charte du Cadre de vie, la ville a mis en place un cahier des charges synthétisant les niveaux d'exigence en matière de construction HQE. Pour chaque opération, la commune travaille avec le bailleur pour intégrer un certain niveau

d'exigence en fonction des besoins des usagers et des moyens (techniques, financiers...), en indiquant les cibles retenues et l'attention à y porter. Ce travail, primordial, n'est pas toujours facile...

Cité Belgique : 40 logements réhabilités et 15 constructions

Construite en 1920 sur les communes de Loos-en-Gohelle et Grenay, cette cité aurait pu disparaître sans l'opposition des élus et de la population. Ce classement « à démolir » par les Houillères, s'il n'a pas abouti à la destruction de la cité, a néanmoins accéléré le processus de dégradation du bâti et de l'environnement en général.

Dès 1997, un partenariat élargi s'est mis en place avec pour objectif principal d'adapter la cité aux exigences et comforts de la vie moderne, d'y restituer une qualité d'habiter. La particularité du projet est la démarche utilisée, qui consiste à intégrer, dans le projet et au cours de sa mise en œuvre, les enjeux sociaux et environnementaux, tout en ne négligeant pas les enjeux urbains, techniques et économiques habituellement pris en compte.

Après la prise en compte des préoccupations et ambitions de chacun, les fondements du projet ont été synthétisés dans une Charte de Cité, qui a servi de document de référence durant l'opération. Cette charte définissait des orientations en matière d'éco-aménagement et de mixité urbaine.

Les orientations en matière éco-aménagement ont ainsi consisté, d'une part, à assurer un traitement alternatif des eaux pluviales par la récupération des eaux de toitures (pour les WC et l'arrosage) pour toutes les réhabilitations et constructions neuves, et par la gestion des eaux de ruissellement (préservation des écoulements naturels, stockage dans des noues, infiltration à la parcelle...).

En matière de mixité urbaine, une attention particulière a également été accordée à la refonte de la voirie en repensant les sens de circulation (suppression de rues, mise à sens unique...) et en assurant la création de cheminements en sites propres (circuits pédestres, plantation favorisant la biodiversité...).

D'autre part, les 15 constructions neuves de la cité répondent à des critères de HQE : les cibles retenues sont la gestion des eaux pluviales, l'optimisation de l'éclairage naturel, l'obtention d'un label thermique performant et le traitement des aménagements extérieurs et des plantations.

Chico-Mendès (en 2000) : 15 constructions

15 logements ont été construits non loin de la Base 11/19. La nouvelle résidence a été baptisée Chico-Mendès, du nom d'un Indien d'Amérique du Sud ayant lutté contre la déforestation de la forêt équatoriale et pour la survivance des minorités ethniques.

Les cibles techniques étaient la récupération des eaux de toitures (alimentation des sanitaires), optimisation de l'éclairage



naturel, obtention d'un label thermique performant et traitement des aménagements extérieurs et des plantations. Ce traitement visait à assurer une intégration paysagère importante par un traitement des façades (plantes grimpantes) et à créer une convivialité en travaillant sur le caractère de cité-jardin. De plus, en raison de la proximité de la route nationale Lens-Béthune, une attention toute particulière a été portée sur l'isolement acoustique des façades et toitures.

Centre-ville : Cœur de Loos

La construction de 29 appartements de standing en centre-ville comblait plusieurs attentes : la redynamisation du centre-ville, la diversification de l'offre de logements sur la commune (il y a en effet peu d'appartements), répondre aux exigences environnementales en assurant un confort important pour les habitants et permettre un traitement sécuritaire de l'axe et du carrefour existant. Enfin, elle a permis d'améliorer les conditions d'accès aux équipements et commerces (stationnement, voies piétonnes et cyclistes...). Le premier immeuble a été construit en 2004. La deuxième phase de construction a débuté en 2008.

Les efforts en matière de HQE ont porté sur 4 cibles :

- la gestion des eaux pluviales, par une récupération des eaux de toiture (alimentation des sanitaires) et la prise en compte des eaux de ruissellement en favorisant le rejet à la parcelle (traitement paysager, choix des matériaux...) ;
- la performance énergétique, par l'obtention d'un label thermique performant et un travail particulier sur le confort acoustique et visuel des habitants ;
- le mariage des différents modes de circulation, en assurant le développement des « déplacements propres » (création de cheminements piétons et cyclistes...) ;
- un travail important en matière de concertation entre les différents acteurs du projet (commune, maître d'ouvrage, Etat, Région...) comme avec la population (participation habitante à l'élaboration du projet).

II.4.2. Les bâtiments municipaux

Extension de la mairie (1999)

Premier projet directement municipal s'inscrivant dans la démarche HQE, l'extension de la mairie avait pour objectifs d'économiser les flux « eau » (récupération des eaux de toiture pour l'alimentation des sanitaires, système de robinets économes) et « énergie » (favoriser l'éclairage naturel par un puits de lumière et l'augmentation des surfaces vitrées, système d'ampoules basse consommation et minuterie).



Salle Duwauchelle (2000)

Les principes du développement durable ont été appliqués dès le démarrage du projet : concertation, HQE. Trois critères HQE ont été particulièrement travaillés :

- récupération des eaux de toiture (alimentation des sanitaires), gestion à la parcelle des eaux de ruissellement, puits d'infiltration et installation de toitures terrasses végétalisées ;



- gestion de l'énergie par une prise en compte des notions de bioclimatique (orientation du bâtiment, favoriser l'éclairage naturel), par une isolation performante des bâtiments et une action de maîtrise des consommations (ampoules basse consommation, minuterie, télégestion du chauffage...) ;
- intégration paysagère des bâtiments de manière à faciliter les déplacements alternatifs (création de voies piétonnes et cyclistes), utilisation de végétaux locaux et vivaces pour les espaces verts.

Cet équipement a une vocation sociale, culturelle et sportive : aide aux devoirs, ateliers du mercredi, vie associative, salle de répétition et d'enregistrement pour les groupes de musique locaux. La salle accueille aussi les résidents du foyer APEI Les Goélands et les élèves de l'école Ovide-Leroy, ainsi que la halte-garderie Pomme d'Api.

II.4.3. La gestion de l'énergie

Parallèlement, la municipalité a mis en place une politique d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

La systématisation de l'éco-construction a permis de réaliser des économies de fonctionnement. Par exemple, les aménagements de non-imperméabilisation (noues, puits d'infiltration, infiltration d'eau à la parcelle dans les nouveaux lotissements, chemins drainants, parkings engazonnés) facilitent l'infiltration des eaux et évitent de saturer les réseaux d'assainissement. Outre le respect de l'environnement, cela génère des économies d'équipement et de fonctionnement. Autre exemple : le nouveau centre technique municipal est équipé de panneaux solaires produisant l'eau chaude pour les douches et d'une chaudière à condensation.

Au niveau du logement social, la cité Chico-Mendès (15 logements construits en 2000 en intégrant certains principes de l'éco-construction), permet une consommation moyenne d'eau potable inférieure de 45% à la moyenne nationale. Sachant que généralement, pour une même typologie de logement, on note jusqu'à 40% de variation dans les consommations de gaz et d'électricité, variation elle-même imputable à 25% au comportement des occupants du logement.

Des études pour réaliser des économies d'énergie, portant sur l'éclairage public et le développement des énergies renouvelables (projets d'implantation d'éoliennes et de centrale solaire), ont été lancées en partenariat avec la CALL et le cd2e. Des actions innovantes dans ces domaines sont actuellement en projet (elles sont développées dans la partie sur les nouveaux projets). L'analyse des coûts et des économies (CCE, DEP) a permis l'adaptation pertinente des appareils électriques. De plus, Loos-en-Gohelle s'est déclarée en 2000 commune anti-chauffage électrique.

Par ailleurs, la ville s'est équipée de deux véhicules électriques et de plusieurs véhicules GNV (gaz naturel de ville), ainsi que d'une station de remplissage.

II.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CITOYEN

À Loos-en-Gohelle, l'approche du développement social et citoyen tente de prendre en compte toutes les composantes de l'individu dans une approche globale qui reprend les enjeux du développement durable.

Cette approche est notamment basée sur la participation citoyenne, vue comme le ferment d'une véritable dynamique de développement social. Chacun a la possibilité de trouver sa place via les différentes manifestations et activités proposées (son et lumière, corso fleuri, sport sur les terrils, couverture solidaire en patchwork...). **L'individu devient, en prenant part à la décision et à l'action, un citoyen.** Il s'inscrit dans une dynamique. La participation agit aussi sur la qualité de vie et le sentiment de sécurité, parce qu'elle construit des espaces de rencontres sur de la construction, du positif.

Loos-en-Gohelle a le souci d'aller vers **l'autonomie** et la **responsabilisation des personnes**, et d'éviter que les habitants ne se mettent en posture de consommateur d'aides. En effet, l'intérêt général ne va pas de soi : il faut le produire et c'est l'affaire de tous.

Il s'agit donc de réfléchir à une vraie politique d'accès à tous de la ville et de ses services. Des actions sont mises en place en vue d'améliorer la solidarité vers la population oubliée par le système libéral et la précarité grandissante. Il s'agit aussi de travailler sur la **cohérence des dispositifs** proposés, afin

d'éviter que les bénéficiaires de l'aide sociale aient le sentiment d'être dans un système de débrouille où le plus malin cumulera le plus d'aides.

De ce fait, l'action de la commune en matière de social s'appuie sur les leviers classiques du traitement social et les dispositifs en place (avec le Conseil général, la CAF...). Mais elle intègre également :

- Une **approche énergétique**, à la fois à travers de choix visant à faire en sorte que les logements et autres équipements puissent être plus économes en eau et en énergie ;
- Les questions relatives à la **santé**, par la **prévention** autant que par l'accès aux soins. On sait que les personnes défavorisées sont aussi celles qui sont les plus fragiles du point de vue de la santé. Agir sur la **qualité de l'environnement** de manière globale constitue une action structurante en termes de santé. De plus, les actions nutrition santé sont développées.
- Les réflexions relatives à la **mobilité de tous** (par des actions sur les politiques tarifaires, les choix urbanistiques permettant d'éviter de créer des dépendances à l'automobile...).

La politique sociale consiste donc avant tout en la **création de liens** ainsi qu'en une **politique de jeunesse dynamique** (petite enfance, parentalité...).

II.5.1. La solidarité avec les publics en difficulté

La solidarité passe par la mise en place de **l'action « santé-nutrition »**, par le **soutien financier aux actions de solidarité et de partage**, non seulement à Loos-en-Gohelle, mais aussi avec des régions et des pays en voie de développement.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne se contente plus aujourd'hui de fournir aux personnes les plus en difficulté les aides légales, mais a élargi ses activités.

Ainsi, au foyer-logement Voltaire-Leclercq, on propose des actions d'animation à destination des résidents et de toutes les personnes âgées de la commune. Les projets intergénérationnels (rencontres et échanges entre générations) y sont

également privilégiés. Ceux-ci se déroulent lors de temps forts dédiés ou lors de manifestations plus larges qui donnent à chacun l'occasion de participer et de se rencontrer. Par exemple, lors d'événements sportifs comme la Route du Louvre ou le Trail des terrils, des personnes âgées ont fait du pain perdu et des crêpes...

Les personnes âgées bénéficient aussi d'un béguinage, animé par une intendante de proximité qui veille à mieux informer les résidents sur les structures et services existants à Loos-en-Gohelle et aux alentours.

En plus des actions du CCAS, la solidarité avec les plus démunis se traduit par l'aide aux associations caritatives (Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge), qui bénéficient d'un soutien de la commune sous la forme d'aménagement de locaux, de prêt de véhicules et de subventions.

En collaboration avec des associations d'insertion (notamment 3ID), la commune a développé le maraîchage biologique. Les légumes et fruits cultivés par des personnes en parcours d'insertion sont vendus sous forme de paniers. De plus, un projet plus ambitieux de Jardins de Cocagne, qui permettrait de développer une production locale de qualité, est en cours.

Ce projet devrait s'intégrer dans le programme loosois « Terres Nourricières », qui sera une vaste opération de production biologique sur des espaces réservés à des associations d'insertion (notamment associations de chômeurs). « Terres Nourricières » offrira des opportunités d'avancer sur l'insertion, sur la production de maraîchage biologique, mais aussi sur le partenariat avec les agriculteurs volontaires. L'objectif à terme : que le collège et la cuisine du Logement-Foyer soient alimentés par des produits loosois.

L'économie solidaire

La commune est sensibilisée à l'économie solidaire depuis longtemps : Marcel CARON, son précédent maire, était également PDG et cofondateur d'une Société Coopérative Ouvrière de Production. Ainsi, une démarche d'économie solidaire a été initiée de longue date à Loos-en-Gohelle. De nombreuses SCOP, associations et entreprises d'insertion sont fournisseurs

ou prestataires de la commune. Par exemple, la SCIC Cliss XXI dans le domaine du logiciel libre et de la maintenance informatique, dont Loos-en-Gohelle est le premier actionnaire et qui est la première SCIC créée dans le Pas-de-Calais.

La commune a aussi lancé une campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population en faveur de la Caisse solidaire, qui permet de financer des projets locaux grâce à l'épargne solidaire locale. Différentes "personnalités" (élus, présidents d'association...) de la commune ont été sollicités pour être parrains de l'opération.



La solidarité internationale

Les relations Nord-Sud sont depuis longtemps une préoccupation forte de la commune. Que ce soit en logistique ou sous forme de subventions, la municipalité soutient les actions des **associations loossoises** (Loos N'Gourma au Burkina Faso, Kabé-Bénin et Partage France Roumanie) œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale.

L'aide apportée est dédiée à des **actions d'autonomisation** de la population des villages concernés, via l'éducation, le micro-crédit, etc. Ainsi, par exemple, des villageois sont formés à la culture de jardins potagers adaptés à leur environnement. Il est ensuite de leur responsabilité de cultiver pour subvenir aux besoins de leur famille.

La commune a également soutenu la création d'un **point**

relais "solidarité internationale" (RITIMO) à la bibliothèque. Cette antenne du Centre Régional de Documentation Tiers-Monde (CRDTM) propose livres, documents et expositions et offre de l'aide à ceux qui veulent s'engager dans des actions de solidarité Nord-Sud.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune a initié une démarche d'**achats éco-responsables** (via Artisans du monde, principalement). Pour cela, une motion du Conseil Municipal a été votée en vue d'intégrer des critères environnementaux, éthiques et équitables dans tous les achats.

Enfin, Loos-en-Gohelle participe chaque année à la Semaine de la Solidarité internationale et de nombreuses actions sont menées avec les écoles. Par exemple, une bande dessinée bilingue français-gulimencema (langue locale de la région du Gulmu) a été réalisée par les enfants des écoles de Sampiéri, au Burkina Faso, et de Loos-en-Gohelle, grâce à l'association Loos N'Gourma.

Le logement

La ville accorde une importance particulière au logement. En effet, le logement est central pour la vie des foyers : il constitue le socle du vivre ensemble, au sein de la famille mais aussi du quartier, et est donc à ce titre l'un des premiers facteurs d'intégration sociale. Sans logement, pas de travail, et difficulté de se situer par rapport aux autres...

Structurant pour la personne, le logement l'est aussi pour la ville : la façon de concevoir et de construire n'est donc pas anodine. Elle conditionne la création d'un « art de vivre ». Il s'agit dès lors pour la ville de travailler sur la qualité, mais aussi sur l'environnement du logement, facteur de socialisation.

C'est pourquoi la municipalité tient tant à l'éco-construction dans les logements sociaux. En effet, celle-ci donne trois types de résultats : environnemental (baisse des prélèvements énergétiques, des émissions de CO₂, etc.), social (baisse des charges des locataires, économies d'énergie, d'eau, avec des éléments chiffrables, etc.), et économique (elle favorise les circuits courts et donc l'économie régionale, les compétences à valeur ajoutée, etc.).

Parmi les projets portés par la ville se trouvent également des logements de standing. En effet, l'un des enjeux de la politique de logements est de favoriser la mixité sociale. Or, dans l'ex-bassin minier, l'enjeu de mixité est en sens inverse que dans beaucoup de villes : il s'agit d'attirer et de garder des populations aisées par une offre de moyenne et haute gamme.

Le projet santé-nutrition

Intitulé « Bien dans son assiette, bien dans ses baskets, c'est l'affaire de tous » le projet santé nutrition de Loos-en-Gohelle a été élaboré à la suite de deux constats :

- l'alimentation joue un rôle déterminant sur la survenue de maladies fréquentes dans notre région (cardiovasculaires, obésité, cancers) mais intervenir au plus près des individus – dans le domaine de la nutrition – reste une tâche complexe.
- la surabondance alimentaire et la multiplication des messages rend difficile pour beaucoup de s'y retrouver.

Face à ces constats généraux, la ville de Loos-en-Gohelle a souhaité s'investir dans un domaine d'action qui a un impact sur le bien-être et la santé de ses habitants. L'état des lieux des habitudes alimentaires des enfants et des jeunes a été permis grâce à la création de questionnaires travaillés collectivement et adaptés aux différentes tranches d'âge des enfants. En fonction des réponses à ces questionnaires, des actions ont été mises en place.

Ainsi, pour les plus petits et les enfants en âge d'aller à l'école primaire, le problème du petit-déjeuner et de la collation à l'école est apparu comme prioritaire à traiter. Des opérations « petits-déjeuners équilibrés », des conférences-débat avec les parents, des interventions de la diététicienne dans les classes impliquées dans le projet, la préparation d'une exposition par les enfants ainsi qu'une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire dans le cadre des centres de loisirs ont été menées.

Le problème de l'absence de petit-déjeuner et/ou de goûter est apparu comme problématique également chez les adolescents et les jeunes. Avec pour conséquence directe une consommation importante de produits sucrés (boissons, friandises, biscuits...). Là encore, des animations diverses (exemple :

dégustation des différentes eaux a été mise en place pour des classes de 6^e et 5^e) ont été faites, afin notamment d'encourager une consommation plus importante de fruits, de légumes et de produits laitiers.

En complément, des temps de formation pour les personnes amenées à intervenir dans le champ de l'éducation alimentaire ont été réalisés. Par exemple, la diététicienne a traité pour les assistantes maternelles, et à leur demande, l'équilibre alimentaire des tout petits.

Enfin, la semaine « Mouvéat » a permis de créer le lien entre « le bien manger » et « le bien bouger ».

Six actions phares ont été réalisées :

- des ateliers du goût et lecture d'albums sur la thématique



pour les tous petits de la Halte-garderie et Relais Assistante Maternelle

- une animation de fabrication de pain avec de la farine complète dans un quartier excentré de la ville
- une action « pass'sport » pour tous les enfants de la ville pour que chacun puisse découvrir un sport, déguster un fruit avec une discussion de groupe menée par l'animateur sportif. Un partenariat avec l'Inpes a permis de diffuser à chaque participant une plaquette ou livre « La santé vient en mangeant et en bougeant », « J'aime manger et j'aime bouger », « Petit-déjeuner, goûter, des repas vitalité », et une plaquette destinée aux éducateurs sportifs.

- la valorisation des travaux réalisés durant l'année, l'exposition des travaux des 7-11 ans sur le petit-déjeuner, l'exposition des collégiens « L'adolescent face à son assiette », la thématique de la nutrition et de l'alcool ont également été abordées.

- une nouvelle animation à destination des personnes âgées, une conférence réalisée par la diététicienne « Manger, bouger pour rester en bonne santé et se faire plaisir » a eu lieu au foyer-logement Voltaire-Leclercq. La conférence a été suivie d'un goûter.

Les premiers éléments qualitatifs ressortis de ce programme sont encourageants :

- l'implication de parents bénévoles dans la mise en œuvre d'actions. Ils deviennent le relais auprès des écoles (animations auprès d'enfants, participation aux journées formation Institut Pasteur Lille, etc.) ;
- des changements dans les habitudes alimentaires des enfants et des échanges enfants/parents sur le petit-déjeuner, avec les notions de « carburant » et de « faux carburants »
- un démarrage avec 3 enseignants en 2006 évolue avec l'adhésion de 5 à 7 nouveaux enseignants à la rentrée 2007 puis 13 en 2008 ;
- une implication des clubs sportifs qui croisent les bienfaits de l'alimentation avec la pratique d'un sport.

II.5.2. La sécurité

Des problèmes de violence existent comme ailleurs, mais dans l'ensemble Loos-en-Gohelle est nettement sous la moyenne des communes de l'agglomération. Par exemple, les statistiques de dégradations de biens publics (bâtiments, abris de bus, etc.) sont faibles et dénotent le respect de ces espaces. De même, le nombre de plaintes entre voisins est très faible...

Bien qu'il soit difficile de la vérifier, en l'absence d'indicateurs pour ce type de données, l'équipe municipale fait l'hypothèse qu'il s'agit là de quelques fruits de la politique globale de lien social qu'elle mène depuis des années.

Des rencontres régulières ont lieu entre le maire et le commissaire pour suivre les points noirs et orienter les actions de sécurité (prévention, répression) à mener. Par ailleurs, un très

important travail de médiation est mené sur le terrain par l'adjoint en charge de la sécurité en cas de conflit de voisinage, d'incendie ou d'installation de gens du voyage.

Parallèlement, des actions d'éducation et d'accompagnement des enfants et des familles ont été mises en place pour développer la citoyenneté : ateliers parentalité, Club de Prévention, locaux jeunes, point écoute au collège. Le travail de médiation a là aussi été intensifié, avec des rencontres systématiques avec le médiateur. Il s'agit ici de traiter les problèmes, lorsque c'est possible, par la médiation plutôt que par le recours à l'autorité.

La sécurité routière

Au cours du dernier mandat, 50 réunions sur le thème de la sécurité routière ont eu lieu avec les habitants. 75 personnes se sont inscrites au comité de concertation sur la sécurité routière, un questionnaire a été adressé à la population, des réunions publiques ont eu lieu, ainsi que des rencontres avec des groupes spécifiques d'habitants (personnes âgées, enseignants, parents d'élèves).

Des actions de sensibilisation ont également été menées : exposition, remise de kits de sécurité de vélo pour les enfants, campagnes d'information (puis de verbalisation) et de surveillance de la vitesse, etc. De plus, un programme de sécurisation des sorties d'école a été élaboré, et un pédibus (ramassage scolaire à pied, avec des arrêts fixes comme sur les « vraies » lignes de bus) a été mis en place. Mais son fonctionnement reste tributaire de l'engagement des parents d'élèves : le pédibus est donc remis en cause chaque année scolaire...

La gestion des risques industriels

Soumise aux risques industriels du fait de l'implantation proche de différents complexes industriels (dont certains classés SEVESO), la commune a choisi d'intégrer un volet « Risques » dans sa Charte du Cadre de Vie. Une procédure « Risques » a été créée avec le Plan Communal de Prévention des risques.

L'objectif premier est de sensibiliser la population (scolaires, habitants) sur les risques existants et sur les bonnes attitudes à adopter en cas d'accidents.

Ainsi, différentes interventions dans les écoles ont été menées en lien avec la Préfecture. Des communications (plaquette d'information) distribuées dans toutes les boîtes aux lettres et des exercices d'alerte ont également été réalisés afin de sensibiliser la population.

En partenariat avec les services de pompiers de la commune et les écoles, la commune a également travaillé à la création et la validation d'un plan de secours adapté à chaque école.

II.5.3. La politique jeunesse

Le développement des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse est également un gros chantier entamé il y a plusieurs années et qui se traduit par plusieurs actions concrètes : un lieu d'accueil petite enfance, une halte-garderie itinérante accueillant les 0-6 ans, un poste d'animateur jeunesse, une cantine maternelle, un accueil périscolaire ont pu voir le jour en concertation avec parents, jeunes et enseignants.

Le relais d'assistantes maternelles est à la fois un lieu d'informations et d'échanges, mais il propose également des ateliers parents-enfants dans le cadre du **réseau d'aide à la parentalité**.

Dans la continuité de ces actions et pour répondre à une demande de plus en plus pressante des jeunes, la commune a créé un poste d'animateur jeunesse en mai 2003 pour mener à bien sa politique jeunesse.

Sa mission : proposer des activités, mais surtout faire le relais entre les actions proposées par les services de la commune (service culturel, cadre de vie et citoyenneté...), les associations, et répondre aux projets des jeunes : des actions jeunesse pour et « par » les jeunes. Dans ce cadre, l'animatrice les aide à trouver des financements pour monter leurs projets. Elle ne fait pas à leur place : il s'agit là encore de responsabiliser, et non de placer en position de consommateur.

L'ouverture de locaux jeunes (halle Salengro, salle Dubois) permet de proposer des activités sportives, éducatives et ludiques à environ 130 jeunes de 12 à 18 ans. Celles-ci sont organisées en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (comme les actions petite enfance). Par ailleurs, une dizaine de groupes

musicaux bénéficient d'une salle de répétition (salle Duvauchelle) et d'équipement en matériel et instruments. Le city-stade, à la cité 5 permet quant à lui d'organiser divers ateliers, dont le hip-hop.

Enfin, depuis 2003, des jobs d'été citoyens permettent à de jeunes Loossois de travailler pendant les vacances scolaires tout en œuvrant pour la collectivité, en rénovant des bâtiments communaux.

Les services autour de l'école

Depuis la rentrée 2002/2003, de nouveaux services d'accueil périscolaire et de restauration maternelle ont vu le jour. Un questionnaire avait été envoyé aux familles pour connaître leurs besoins en la matière. Malgré un nombre de réponses limité, l'expérience a été tentée auprès des écoles primaires et maternelles du centre-ville. Des réunions avec les parents d'élèves, des comités de pilotage avec nos différents partenaires, tels que la CAF mais aussi les enseignants, ont permis l'évolution du service :

- une révision des tarifs,
- le regroupement des écoles primaires et maternelles du Centre a permis l'ouverture du service d'accueil périscolaire à la Cité 5,
- la création d'un lieu d'accueil supplémentaire au sein de l'école maternelle Victor-Hugo. Un logement de fonction a été transformé pour accueillir les enfants de l'école (mise en service à l'automne 2004). Cet accueil permet de limiter les déplacements des enfants de l'école maternelle et leur offre une qualité d'accueil très satisfaisante.

À noter que la municipalité prend en charge les fournitures scolaires pour tous, y compris les collégiens, et que des subventions sont accordées aux projets d'école. Toutes les écoles, maternelles et élémentaires, bénéficient de sites informatiques et d'Internet.

LES CASTORS : UNE AVENTURE HUMAINE ET CITOYENNE

La citoyenneté peut aboutir à des opérations beaucoup plus larges comme celles qui ont permis la construction de la cité des Castors, dans les années 1950. Les maisons de ce quartier ont été construites par les habitants eux-mêmes... Une opération qui beaucoup marqué les esprits et que la municipalité ne s'interdit pas de réitérer pour d'autres projets.

Après la Seconde Guerre mondiale, le problème du logement était de première urgence : même les Houillères ne parvenaient pas à loger leurs ouvriers, malgré le développement des cités provisoires composées de baraquements en bois. En 1953, la municipalité loossoise a alors décidé la création d'une association dont le but serait de construire en commun l'habitation de chaque membre. Ce projet très ambitieux a recueilli l'adhésion de 72 Loossois décidés à accéder à la propriété. La municipalité avait détaché un employé municipal, Castor lui-même, comme responsable du chantier pour coordonner les activités et être le référent pour les relations avec le monde extérieur.

75 maisons ont ainsi été bâties en quatre ans, ce qui donne une moyenne d'une maison bâtie toutes les 21 semaines, ce qui fait à peine cinq mois ! Le prix de revient d'une maison a été évalué à 2 000 000 F (en 1956), dont 450 000 F de main d'œuvre (donc un emprunt de 1 550 000 F).

Les points essentiels du règlement intérieur étaient les suivants :

- Le nombre d'heures de travail à effectuer au chantier par les Castors était fixé à 80 heures par mois. Tout Castor n'atteignant pas cette moyenne étant tenu de payer les heures non accomplies.
- Les Castors dont la maison étaient terminée devaient, avant la remise des clés, s'engager à continuer à fournir le même nombre d'heures que le dernier logé, sous peine d'être traduit en justice.
- En cas de décès d'un membre au cours de la construction de sa maison, le groupe s'engageait à l'achever pour la remettre aux héritiers.
- Les membres prenaient l'engagement d'honneur de poursuivre jusqu'à l'achèvement complet du groupe leur collaboration personnelle.

Le cinquantenaire de cette aventure humaine a été l'occasion, en 2007, d'effectuer un important travail de mémoire. Une partie des informations collectées a notamment permis de réaliser un encart de huit pages sur l'histoire de la cité dans le journal municipal. Une création artistique a également vu le jour, composée de briques en céramique sur lesquelles figurent le nom des habitants. La structure, actuellement démontée, devrait être réinstallée au cœur du quartier, en coordination avec le travail d'interprétation du territoire communal en cours.

II.5.4. La vie associative

Le nombre et la vitalité des associations loossoises témoignent du dynamisme des habitants. Il y a actuellement près de 80 associations ? qui fonctionnent grâce au concours de 800 bénévoles et qui comptent au cumul 3 500 adhérents.

L'équipe municipale leur apporte une aide importante au fonctionnement et au développement des projets, que ce soit en moyens financiers (avec une augmentation très forte des subventions lors du dernier mandat), en matériel ou en logistique. Un chargé de mission à la vie associative est à leur disposition pour un accompagnement, des conseils ou encore des recherches de financements.

L'implication des habitants est l'un des moteurs de la vie loossoise : Loos-en-Gohelle est réputée pour la « qualité » de ses bénévoles et leur mobilisation. À titre d'exemple, ce sont entre 200 et 300 bénévoles qui veillent au bon déroulement de La Route du Louvre sur le territoire loossois. On note d'ailleurs un regain de dynamisme avec de plus en plus de porteurs de projets FPH (Fonds de Participation des Habitants) : 23 projets en 2007 contre deux ou trois les années précédentes.

Plusieurs manifestations régulières sont représentatives de la convivialité loossoise et montrent l'attachement des habitants à leur territoire : les Gohelliades, le rallye interquartiers, le corso fleuri, l'ascension nocturne des terrils et le « briquet » de la Sainte-Barbe, ainsi que le festival de musique.

Cette convivialité se retrouve également dans la journée annuelle d'accueil des nouveaux Loossois. Depuis 2005, cette journée au cours de laquelle le maire fait visiter la commune est l'occasion de présenter Loos-en-Gohelle et ses équipements, et surtout de favoriser l'intégration des nouveaux venus.

La citoyenneté

Au-delà de la recherche systématique d'implication des habitants dans tous les projets, ce qui est le meilleur vecteur de citoyenneté, des actions citoyennes plus spécifiques sont régulièrement menées dans tous les domaines : théâtre sur la violence, formation des Jardiniers du Patrimoine, etc., et dans tous les quartiers.

Par exemple, en 2003 et 2004, deux opérations citoyennes importantes ont été menées : « Dis-moi d'où tu viens » et « Collectif Violence » sur les thèmes suivants :

- le refus du racisme et les processus d'intégration suivant les démarches individuelles et collectives ;
- la violence et les jeunes.

Ces deux actions s'appuyaient fortement sur la mobilisation des acteurs locaux via des groupes de réflexion, l'appui de différents intervenants, l'écriture collective et la restitution publique (exposition, pièce de théâtre, débats).



II.5.5. La culture

L'accès de tous à la culture est au cœur des changements sociaux. Il est donc essentiel d'agir efficacement dans ce domaine. À Loos-en-Gohelle, la culture est traitée sous une forme « anti-culture de consommation », avec comme priorité la lutte contre les inégalités d'accès à la culture et l'autonomisation/émancipation des acteurs.

Les actions culturelles s'appuient sur l'identité culturelle de la commune en relation avec son patrimoine, dans une démarche collective. En s'appuyant sur l'histoire, sur l'identité collective, la culture a pour ambition de participer au rayonnement de la commune au travers de la création d'événements, dans un esprit convivial. Mais aussi de se retrouver autour d'une appartenance commune : en allant au-devant des habitants,

dans les quartiers, dans les associations, il s'agit que chacun se sente reconnu.

L'ambition de la municipalité est donc la mise en place d'une stratégie culturelle comme facteur d'animations au cœur des changements sociaux avec l'ensemble des acteurs locaux. Avec comme objectifs généraux :

- L'intégration sociale
- La mixité sociale
- Aller dans les quartiers et vers les habitants
- Développer les processus participatifs
- Utiliser le travail réalisé sur l'identité collective au travers des actions patrimoniales pour mieux se projeter dans l'avenir.
- Soutenir et valoriser les pratiques artistiques et amateurs et les expressions artistiques émergentes
- Favoriser le développement personnel et l'épanouissement de chacun.

La bibliothèque-médiathèque est le lieu emblématique de la culture à Loos, avec un fonds d'environ 30 000 ouvrages. De nouveaux livres sont régulièrement acquis, en concertation avec les enseignants. Des groupes scolaires sont fréquemment accueillis à la médiathèque, tant pour les prêts d'ouvrages que pour des spectacles, expositions, conférences... La CDthèque, qui compte près de 2 000 supports musicaux, a quant à elle été créée en 2004.

La politique culturelle loossoise s'articule suivant deux angles d'attaque complémentaires : le travail sur le long terme (actions de développement, d'éducation et de formation des publics) et les temps forts (l'événementiel) qui rythment la programmation culturelle annuelle. Cette déclinaison se retrouve au travers des différentes thématiques développées : la lecture, les musiques actuelles, le patrimoine et la mémoire, les ateliers de pratique et d'expression artistique, et enfin les Gohelliades.

Les temps forts proposés sont divers : sorties culturelles, ateliers de pratique artistique (peinture, sculpture, danse, ateliers avec Culture Commune, etc.), spectacles, concerts (Musi

ques en orbite, Festival Chti' Rock N'Loos, en partenariat avec des associations...), festival des Gohelliades, Sainte-Barbe, Opéra pour enfants, actions de fond de développement de la lecture (avec des manifestations-phares comme Lire en fête, le Printemps des Poètes, les contes, intervention de la lectrice-médiatrice, etc.).

Le travail sur la culture à Loos-en-Gohelle s'appuie là encore sur la mobilisation de ses habitants : la création du club BMU (Bassin Minier Uni, du nom de l'association éponyme qui vise à l'inscription du bassin minier au patrimoine de l'Unesco) a induit un travail de recherche et de préservation de la mémoire. Autre sujet de fond : depuis 2003, les élèves de troisième du collège travaillent autour du thème de la Shoah et plus largement de la mémoire. Un travail important : leurs recherches ont abouti en 2009 à la reconnaissance des membres d'une famille loossoise comme « Justes parmi les Nations ».

II.6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LA BASE 11/19 COMME ÉTENDARD

L'action économique est du ressort de la CALL. Néanmoins, la commune essaie d'insuffler une dynamique qui permette aux activités de se développer sur Loos-en-Gohelle et qui, par voie de conséquence, permette aux jeunes de travailler près de chez eux.

II.6.1. Base 11/19 : la vitrine

À Loos-en-Gohelle, le développement non durable a fortement marqué le territoire et les populations. Le choix de la ville s'est donc porté sur le fait de transformer radicalement l'approche en faisant de **l'environnement** et du **développement durable** les **leviers du développement**.

Par ce choix, elle a ainsi fait de la Base 11/19 un **lieu de démonstration qui résume la trajectoire du territoire : de la mine au développement durable**. Elle a aussi montré que malgré de lourdes séquelles, le mouvement précédemment engagé n'est pas irréversible.

Les lieux et bâtiments constituent des témoins majeurs de l'histoire minière de la région. Leur esprit a été respecté et mis en valeur lors de la réhabilitation du site. Il le sera encore



avec le Plan lumière des terrils jumeaux et les différents développements à venir.

La Base 11/19, emblématique du passé et **lieu de mémoire**, montre également le **chemin du futur** avec des activités à forte valeur ajoutée et désormais fédératrices : éco-construction, énergies renouvelables, éco-matériaux...

La Base 11/19, hormis les terrils, est une propriété de la Communauté de Communes de Lens-Liévin qui teste, par le biais de son développement, le principe d'une zone d'activité dédiée. Choisir le développement durable comme concept fédérateur de l'ensemble des projets qu'accueille la Base 11/19 est un

choix courageux de l'intercommunalité. Elle est aidée en cela par l'implication forte des financeurs, en particulier le Conseil régional Nord – Pas de Calais, l'Etat et les fonds européens.

Témoin majeur de l'histoire minière

La Base 11/19, c'est 110 hectares de terrils, d'anciens bâtiments d'exploitation minière et de cavalier de mine. Ce site est aujourd'hui un **fleuron du patrimoine minier régional**, le Nord-Pas-de-Calais ne comptant plus que trois sites complets. Deux éléments majeurs (la tour et le chevalet métallique) figurent à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1992

et sont classés aux Monuments Historiques depuis septembre 2009. Il comprend également les terrils du 11/19, réputés les plus hauts d'Europe (184 et 186 m).

Depuis sa conservation et sa préservation, le site est progressivement requalifié pour accueillir diverses activités. Conformément à sa **vocation de site exemplaire du développement durable**, ces activités autant que les modalités de réaménagement des locaux se conforment à cette optique.

Eco-aménagement, HQE puis éco-construction

Au début de la réhabilitation du site, on appelait « éco-aménagement » l'ensemble des techniques permettant de réduire les nuisances, de limiter les pollutions, d'économiser la ressource, etc. C'est suivant ce principe que les premières réhabilitations ont été conduites : amorce de corridor biologique, récupération-réutilisation des eaux pluviales, création de puits de lumière (éclairage zénithal)...

Par la suite, éco-aménagement s'est appelé Haute Qualité Environnementale et devait répondre à des cibles très précises. Ce cahier des charges HQE est aujourd'hui systématiquement appliqué aux travaux d'aménagement de la Base 11/19 : pour la viabilisation (type de voirie, non-imperméabilisation des surfaces...), la gestion des déplacements (parkings excentrés, présence de sites piétonniers, de corridor biologique...), l'assainissement (récupération ou infiltration des eaux de pluie...), la gestion de l'eau potable, la biodiversité (plantation d'essences locales, gestion différenciée), etc. Le terme « HQE » étant désormais labellisé, il est remplacé par celui plus global d'éco-construction.

Les structures

Après avoir symbolisé l'exploitation charbonnière et ses séquelles, le 11/19 est aujourd'hui le lieu d'un développement innovant, respectueux de l'Homme et de son environnement. Pour preuve, les structures qui ont choisi de s'y implanter :

- **Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement** (CPIE Chaîne des Terrils) : outil régional labellisé au niveau national (20 000 visiteurs annuels) ;
- **Culture Commune, Scène nationale** basée sur la créa-

tion et le décloisonnement des pratiques artistiques en direction de la population, spécialisée dans une approche sociale et patrimoniale du développement culturel, également outil régional (accès à la culture pour tous, pédagogie, actions de solidarité...);

- **La Jardinerie Delbard** est la première entreprise privée à s'être installée sur le site, suivant un concept d'ouverture au quartier (jardin pédagogique, formation...);
- **Centre de Création et de Développement des Eco-Entreprises** (cd2e) : outil régional d'animation économique dans le secteur de l'environnement chargé de promouvoir, d'aider à l'installation, au partenariat et au développement, les éco-entreprises de la région ;
- **Centre de Ressources du Développement Durable** (CERDD) : outil régional (en voie d'être un pôle de compétence national) de recensement et de diffusion des exemples concrets en la matière, d'animation de la réflexion et d'échange des savoir-faire ;
- **Act Environnement** : bureau d'études spécialisé dans l'éco-construction ;
- **Compagnie HVDZ Hendrick Van Der Zee** : en résidence à la Fabrique théâtrale (Culture commune) ;
- **Pépinière d'éco-entreprises** ;
- **VillAvenir** : six maisons à haute performance énergétique



construites par la Fédération Française du Bâtiment (deux en maçonnerie, deux en bois et deux en acier). Expérimentation et développement d'une centaine de nouvelles technologies et techniques innovantes d'éco-construction. Opération avant tout dédiée à la formation de jeunes et à la définition de nouvelles formations, à l'exposition des savoir-faire. Cette opération devrait également favoriser le développement des entreprises travaillant dans ces domaines ;

- À proximité de la Base 11/19 : **Laboratoire régional de Lutte Biologique** au travers du Service Régional de Protection des Végétaux et de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) ;
- À proximité de la Base 11/19 : **Service Régional de Protection des Végétaux** (SRPV).

Par ailleurs, le 11/19 est de longue date un lieu de vie, d'éducation et de loisirs. Promeneurs, randonneurs, coureurs, VT-Tistes, parapentistes investissent régulièrement les terrils, et l'année est ponctuée de temps forts comme le Trail des terrils loossois (labellisé course de montagne), le Défi des terrils, des week-ends des cerfs-volants...

II.6.2. L'économie solidaire

L'économie solidaire est aussi un axe de développement important à Loos-en-Gohelle. Ainsi, la ville parraine la Caisse solidaire (épargne dédiée à l'action associative) et participe au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Cliss XXI. Il s'agit d'une première participation de collectivité dans une SCIC, Cliss XXI étant de surcroît la première SCIC de la région. Loos-en-Gohelle participe aussi à la SCIC portant la future centrale solaire.

La commune a par ailleurs apporté son aide à différentes actions d'insertion sociale : l'action PARI, avec un groupe de femmes RMistes, qui a abouti à la création de l'association Créatiloos ; l'aide à des associations comme « Ensemble Pour un Autre Avenir » (EPAA) ou encore à l'association 3 ID pour le maraîchage biologique.

II.6.3. Le commerce

Le maintien et le développement des commerces dans la commune sont essentiels. Les possibilités d'action de la municipalité sont limitées, mais elle peut agir en créant des conditions favorables à l'implantation de nouveaux commerces et au maintien des magasins existants. L'embellissement de la ville, la construction de nouveaux logements (qui amènent de nouveaux habitants), la création de cellules commerciales, comme à la résidence Cœur de Loos, contribuent ainsi au dynamisme commercial.

Ces dernières années, l'ouverture de nouveaux types de commerce dans la commune (opticien, centre d'esthétique, lavage des voitures sans eau...) et l'agrandissement du supermarché de proximité sont le signe d'un certain renouveau local. Par ailleurs, l'Union commerciale a été relancée et des réunions publiques ont eu lieu avec les entreprises pour réfléchir à la création d'un réseau des entreprises loossoises. Enfin, une rubrique sur la vie économique locale a été créée dans le journal trimestriel Échos loossois, pour valoriser les porteurs d'initiatives économiques.

II.7. GESTION INTERNE

Pour être porté et réussir, le développement durable doit pouvoir s'appuyer sur la détermination forte du maire et du conseil municipal, mais aussi sur une organisation qui favorise sa mise en œuvre, sur une autre gestion de la ville et de ses finances, des documents réglementaires et programmatiques.

II.7.1. Ressources humaines

La ville de Loos-en-Gohelle s'est donc donné les moyens de mettre en œuvre son programme ambitieux en matière de développement durable en :

- désignant un représentant dédié au développement durable, visible, connu, et ayant une prise réelle sur les services ;

- engageant un processus de formation des agents de la commune aux enjeux du développement durable et aux transformations du monde auxquelles ils auront à faire face ;
- organisant et animant la transversalité au sein des services afin de garantir l'efficacité de l'action publique. Un nouvel organigramme reflétant cette transversalité a d'ailleurs été mis en place en 2008.

Mettre en place de nouvelles pratiques demande un effort à toute personne, et a fortiori à toute organisation, quelle que soit sa taille. Il est donc nécessaire d'accompagner le changement en faisant comprendre son bien-fondé et en amenant les personnes concernées à partager l'objectif poursuivi.

Ainsi, à Loos-en-Gohelle, une personne a été missionnée au début de la démarche pour accompagner l'appropriation du développement durable par les personnels municipaux. Celle-ci a notamment mis en place des ateliers de développement durable avec des agents municipaux administratifs et techniques, internes ou externes (foyer, petite enfance, bibliothèque municipale...).

Le premier effet a été fédérateur : se retrouver ensemble a généré un sentiment d'appartenance à une équipe. Puis, ces personnes ont défini cinq thèmes d'ateliers : communication et information ; ambiance de travail ; économies d'énergie ; déplacements ; politique des achats. À noter que ces participations faisaient partie du temps de travail, et qu'elles étaient compensées ou comptabilisées en heures supplémentaires si elles n'avaient pas lieu à un horaire normal de travail.

Au-delà d'un premier processus de sensibilisation, ces ateliers ont permis d'établir les besoins en matière de formation dans ces domaines et de constituer une base de travail.

Parallèlement, le maire a effectué une visite de la commune avec ses agents, afin de partager sa vision de la ville et de son devenir. . .



Développement durable :
On en fait tous sans le savoir !

Chacun
a un avis à donner
Mardi 3 avril à 14 h



Achats responsables

Afin de promouvoir et entraîner le développement durable, Loos-en-Gohelle utilise aussi pleinement le levier que constitue la commande publique, avec des clauses spécifiques (critères environnementaux, éthiques et équitables pour tous les achats et marchés publics). Le poids économique que représente celle-ci lui donne en effet un certain impact qui peut permettre aux entreprises proposant des produits responsables d'avoir des débouchés et donc de se développer. De plus, donner à voir, donner l'exemple favorise la transformation des pratiques.

Gestion budgétaire responsable

Enfin, d'un point de vue budgétaire, dans un contexte de diminution des subventions extérieures, la ville est obligée de gérer son budget de manière très contrainte. De ce point de vue, le travail systématique de chasse aux gaspillages (diagnostics énergétiques, eau, récupération des eaux pluviales, isolation thermique des habitants communaux, etc.) permet de dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement de la commune.

En outre, le travail d'innovation engagé sur la ville est reconnu par les grands financeurs. Cela favorise l'obtention de subventions extérieures pour accompagner les nouveaux projets, dès lors qu'ils sont innovants.

III Les nouveaux projets

Forte des actions déjà engagées et de leur cohérence, et outre la montée en puissance de ces actions, Loos-en-Gohelle met en place de nouveaux projets. Certains, notamment dans le domaine de l'urbanisme, constituent véritablement l'aboutissement concret de la politique définie il y a plusieurs années. D'autres, comme l'utilisation des technologies informatiques pour favoriser la participation habitante, permettront d'ouvrir une nouvelle page et de « passer à la vitesse supérieure ». Enfin, la démarche globale d'évaluation et d'interprétation lancée en 2009 permettra de « donner à mesurer » et de « donner à voir », pour favoriser la transférabilité des bonnes pratiques.

III.1. L'URBANISME

Pour aller plus loin dans le domaine de l'urbanisme, la ville prévoit :

- de faire évoluer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour y intégrer toute cette ambition. Lancement de la révision en 2010 ;
- de développer le Quartier Ouest, sous la forme d'éco-quartier. La Zone d'Activité Concertée (ZAC) est lancée, les travaux débutent en 2011 ;
- de continuer à faciliter les circulations entre les différents quartiers de la ville et resserrer le tissu urbain ;
- de poursuivre la Ceinture verte par des chemins complémentaires ;
- de poursuivre et d'étendre la Zone de publicité restreinte sur la ville (2010) ;
- de paysager le cimetière de la ville ;
- de développer les zones 30 et les zones 10 dans les nouveaux quartiers (lotissements semi-pédestres).

III.1.1. Le Plan Local d'Urbanisme

Loos-en-Gohelle s'engage dans la démarche de transformation de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) qui modifie le droit de l'urbanisme et la politique de logement, le PLU sera basé sur un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier exprime le projet politique de la collectivité, en matière de développement économique et social, d'urbanisme, d'environnement, à l'horizon de 10 ou 15 ans.

Le PLU traduira donc l'engagement de la collectivité en faveur d'un développement urbain durable dans ses documents d'urbanisme. Il permettra d'énoncer ses conditions (exemple : cahiers de prescriptions architecturales) sur des thématiques telles que la mixité sociale et intergénérationnelle, la densité urbaine, l'écoconstruction, l'accessibilité... Il sera donc à ce titre l'un des outils de la définition de l'identité que les élus et la population souhaitent donner au territoire (dimension paysagère, vocation des espaces).

La réflexion sur la composition d'un Comité de pilotage (élus, techniciens, habitants) est en cours. Celui-ci dessinera les orientations politiques du PLU. Un groupe de travail plus large intégrera quant à lui des techniciens de divers horizons (exemple : SCOT, MBM, DDE, CAUE...).

III.1.2. Le référentiel Haute Qualité Environnementale

Le "référentiel HQE", qui pourrait aussi être appelé "guide de l'éco-construction", est un cahier des charges tiré de l'expérience loossoise permettant de formaliser les exigences de la commune dans ce domaine et de les fixer de manière contractuelle. Cet outil loossois déjà élaboré et en cours de déclinaison pour permettre son appropriation permettra d'avoir des objectifs clairs et évaluables afin de réduire les écarts parfois constatés entre l'ambition initiale et le résultat



de mise en œuvre.

III.1.3. Le Quartier Ouest

Le Quartier Ouest est le plus important projet loossois en termes d'urbanisme. Il s'agit en effet de créer un éco-quartier à partir de trois cités (5, Belgique et Bellevue) excentrés et de la réhabilitation d'une ancienne friche minière (ancien terril et carreau de fosse du 5, soit 35 hectares situés entre les cités). Cette opération devrait donc permettre de rééquilibrer le tissu urbain loossois et de revaloriser cette portion du territoire communal, qui connaît de lourdes difficultés économiques et sociales. Le secteur ouest accueille 28 % de la population

loossoise.

Les opérations de réhabilitation déjà menées ont permis de répondre partiellement à certains enjeux, sociaux ou urbains : recherche d'une diversification de la population, diversification des logements, amélioration de la qualité résidentielle, renforcement de la structure urbaine et développement des services aux habitants... Néanmoins, ce quartier n'a pas encore établi les conditions d'un fonctionnement social et urbain cohérent.

Ce projet s'inscrit dans une logique de ville durable. Il figure d'ailleurs dans le périmètre du projet « urbanisme durable » à l'échelle de l'aire métropolitaine lilloise. Il ne s'agit donc en aucun cas de créer un éco-quartier au milieu de quartiers défavorisés et plus ou moins laissés à l'abandon. Il s'agit au contraire de tirer l'ensemble de cette zone vers le haut. La volonté de désenclavement, de densification et d'intégration dans le

tissu urbain de ce territoire situé à proximité de la commune de Grenay ont guidé l'étude urbaine formulée par l'architecte Nicolas Michelin. Structuré autour d'un vaste parc urbain de six hectares, le projet a une vocation essentielle d'habitat : plus de 600 logements seront créés sur une quinzaine d'années.

Conformément à l'engagement communal en faveur du développement durable, le quartier sera aménagé en intégrant les principes d'écologie urbaine : mixité sociale (l'implantation d'un centre de l'association Sésame Autisme est prévue), développement de techniques économes et innovantes sur les plans environnemental, architectural et paysager.

Cette approche globale prévoit également de travailler sur les franges urbaines...

L'aménagement de ce secteur a donc pour objectif la reconquête d'un territoire et sa reconnaissance, ainsi que le rétablissement de l'équilibre des territoires urbains loossois en matière de vie collective et d'équipements publics. Là où le sentiment d'appartenance à la cité Belgique, à la cité Bellevue ou à la cité du 5 prédomine, il s'agit de bâtir une nouvelle cohésion sociale pour créer un quartier avec une identité propre, le Quartier Ouest. L'urbanisation de ce secteur permettra

en outre de répondre à la demande de logements sur la commune par un programme d'habitat diversifié.

Les habitants associés à l'écriture du nouveau quartier

Le projet Quartier Ouest s'inscrit dans la démarche systématique d'association de la population voulue par la municipalité. En effet, un tel projet dans un tel contexte invite au développement d'une démarche de « démocratie participative » tonique : il ne pourra réussir que s'il y a une « présence active des habitants » pour participer et contribuer à sa conception, à sa gestion et à son développement. Une des conditions d'une bonne insertion de l'ancien et du neuf est que la population existante contribue à la conception de l'extension du quartier.

Une « gestion de proximité » permettant aux habitants du quartier de mieux s'inscrire dans leur espace, de contribuer à en penser l'extension, et à développer des initiatives collectives, sera donc mise en place. Une série d'actions collectives a déjà été entreprise (liées au projet Chênelet, à des essais de lampadaires, etc.), une journée avec les habitants permettant de construire un diagnostic urbain de leur quartier est prévue, et un forum d'échange se prépare avec la vingtaine d'associations qui utilisent les salles du quartier.

III.1.4. Les logements Chênelet

Cette opération originale située à la cité 5 comprend la construction en 2009 de quatre maisons et d'un collectif de deux appartements en éco-habitat. Ces six logements sociaux sont en effet écologiques grâce aux matériaux et techniques utilisés (structures en bois massif, murs extérieurs en bois, terre crue, isolant en ouate de cellulose, fibre de bois, bardage...) et à leur implantation bioclimatique, respectant l'environnement et économisant l'énergie. Ils intègrent également du solaire thermique pour l'eau chaude, des toitures végétalisées et des systèmes de récupération d'eau pluviale.

L'un des objectifs de ce projet est de prouver la faisabilité de logements performants pour tous (confortables et à charges réduites). Le maître d'ouvrage est en effet un bailleur social. Autre objectif : construire dans un raisonnement de circuit

court et de relocalisation de l'activité, avec des matières premières provenant de la région, dans laquelle elles sont aussi transformées. A noter aussi l'approvisionnement intelligent en bois, d'une part parce qu'il provient de la région, d'autre part parce qu'il provient de zones marécageuses non exploitables avec les méthodes traditionnelles (utilisation du débardage à cheval).

Les points forts du projet :

- la valorisation d'un quartier, ainsi que la densification du tissu urbain (comble une dent creuse) ;
- l'économie solidaire (chantier d'insertion) ;
- l'objectif énergétique ambitieux, à 37 KWh/an/m² ;
- l'implication du bailleur et l'accompagnement des locataires (bonne utilisation et maintenance des systèmes en place, éco-gestes notamment en gestion des espaces verts...).

Le projet Chênelet a donné lieu à deux temps forts avec la population : une réunion publique de présentation du projet et une cérémonie de pose du premier panneau de bois le 25 septembre 2009, avec visite des habitations en travaux qui a permis de sensibiliser élus, habitants et partenaires d'autres projets aux problématiques de l'éco-construction. La remise officielle des clés aux locataires a eu lieu le 24 mars 2010.

III.1.5. La cité des Oiseaux

Ce projet de logement mixte comprendra à terme 53 logements, dont 28 en locatif social (réalisés par la SIA), 7 en accession sociale à la propriété (réalisés par Coopertois), et 14 lots libres de constructeurs. La nature difficile du terrain, avec la découverte de sapes de guerres, a contraint la commune à revoir à la baisse le nombre de logements, qui devait initialement être plus important.

La construction de la cité débute fin 2009. Chacun des bailleurs a engagé un travail visant à intégrer des éléments d'éco-construction. Coopertois réalisera par exemple ses sept logements en bois, avec le label BBC et des chaudières bois pratiques d'utilisation. Celles-ci ont pu être envisagées sur le

projet grâce aux défauts du terrain : les réservoirs à pellets (granulés de bois) sont installés en sous-sol au niveau des sapes de guerre... Les voiries définitives seront réalisées en béton désactivé, matériau qui favorise la circulation et la pénétration des eaux de pluie. Le long des voiries sont prévues des noues d'infiltration. Enfin, un espace vert à destination de l'ensemble des habitants jouera le rôle d'écran végétal entre le lotissement et l'A21. La première tranche des travaux a été réalisée début 2010.

III.1.6. VillAvenir

VillAvenir, c'est la construction en 2008-2009 de six maisons à



haute performance énergétique à côté de la Base 11/19. Pour cette première nationale, Loos-en-Gohelle a été choisie par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) parmi de nombreuses candidates.

Six concepts, six équipes ont réalisé six maisons : deux en maçonnerie, deux en bois et deux en acier. Chaque construction rassemble une vingtaine de techniques innovantes. Des procédés nouveaux qui contribuent à l'action sociale en permettant de construire des maisons moins coûteuses en charges (énergie, eau).

À l'issue de leur construction, ces maisons ont été transférées à un bailleur social, qui les a mises en location. Afin de tirer

les enseignements de l'expérience sur le long terme, la FFB assure un suivi des consommations, de l'évolution des bâtiments et du ressenti des habitants.

Les enjeux de cette opération sont à la fois techniques et sociaux. Le chantier a accueilli de nombreux jeunes en formation et de nouvelles formations, adaptées aux besoins des entreprises, seront créées en fonction des enseignements de ces chantiers.

VillAvenir a impulsé une nouvelle dynamique sur le quartier... La construction du siège du bureau d'études Act environnement (actuellement à l'étroit sur la Base 11/19) préfigurera le développement du quartier dans le domaine de la recherche et développement. Le siège d'Act environnement sera construit selon un objectif très ambitieux : être excédentaire en énergie, grâce à une ossature en bois avec remplissage de paille et la production d'énergie photovoltaïque et éolienne.

De nouveaux logements, éco-construits, sont en projet avec PDC Habitat, le bailleur qui a repris les maisons VillAvenir.

Le CAUE, qui a déjà réalisé une étude urbaine dans le cadre de l'arrivée de Villavenir, a été missionné pour étendre l'étude paysagère et patrimoniale à l'ensemble de la zone. Ce développement du quartier permettra de remédier à l'actuel aspect décousu du tissu urbain dans ce secteur de la commune (loin du centre-ville, en bordure d'une route à forte circulation, sur une ancienne friche...) et de créer une entrée de ville plus dynamique et valorisante.

III.1.7. Logements sociaux éco-construits rue Dubois

Un lotissement LTO Habitat (groupe SIA) de 12 logements en locatif social éco-construits verra le jour rue Dubois d'ici septembre 2011. Ils seront équipés notamment de toitures végétalisées, de ventilations double flux, de chauffage par poêles à bois et d'eau chaude solaire.

III.1.8. La Zone de publicité restreinte

Les affiches publicitaires constituent une pollution visuelle de taille. Elles vont à l'encontre d'une démarche d'économie locale respectueuse de l'environnement, et qui se veut plus

sobre. De plus, elles véhiculent une image de la société fautive, sexiste et assignant au citoyen un rôle de consommateur.

Un travail a déjà été engagé par les équipes précédentes afin de mener une réflexion sur les emplacements publicitaires et les moyens de les limiter. Il s'agit de reprendre ce travail et de creuser les outils à disposition tels que la Zone de publicité restreinte.

L'objectif poursuivi est la limitation de la pollution visuelle que représentent les panneaux publicitaires à but commercial. Plus globalement, ce dossier sera l'occasion de réfléchir à l'aménagement des entrées de ville (alignement des panneaux, limitation de leur taille, etc.) et au mobilier urbain de communication.

En septembre 2008, la taxe locale sur la publicité extérieure, concernant les emplacements publicitaires, a été fixée au taux maximal.

III.2. L'ÉNERGIE

Dans le cadre de son volet "Énergie", la commune s'est fixé deux objectifs ambitieux : maîtriser ses consommations et développer l'usage des énergies renouvelables.

III.2.1. Les économies d'énergie

Les réhabilitations de bâtiments sont autant d'occasions d'installer du matériel plus performant sur le plan énergétique. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en place d'un suivi de consommation (électricité, gaz, eau) est engagée.

Un travail de rénovation, selon les principes de l'éco-construction, de l'école Basly, qui date des années 1950 et connaît donc d'énormes déperditions de chaleur, a en outre été acté par l'équipe municipale. Une chaudière au bois a en outre été mise en place à l'école Ovide-Leroy.

Par ailleurs, un travail de sensibilisation aux économies d'énergie est réalisé auprès des particuliers. Des animations ludiques sont proposées autour des économies d'eau, d'électricité et de gaz pour une population fragilisée par la non maîtrise des énergies. Il s'agit notamment de travailler avec les usagers sur la compréhension et la maîtrise des factures,

sur le confort thermique et sur la santé dans l'habitat (monoxyde et saturnisme), sur l'eau et, plus globalement, sur le développement durable.

L'éclairage public

Suite au Diagnostic d'Éclairage Public (DEP), le programme de renouvellement du parc est engagé en vue d'une économie directe liée au changement des installations communales au profit d'un matériel plus performant. Ceci devrait en outre permettre d'améliorer le confort d'éclairage tout en diminuant la pollution lumineuse.

III.2.2. Le solaire

En matière d'énergie photovoltaïque, on recense sur la commune trois volets d'intervention : l'installation de panneaux sur le toit de l'église, le parc solaire non loin de la Base 11/19 et la subvention aux particuliers.

Par ailleurs, 50m² de panneaux solaires thermiques (servant à chauffer l'eau) ont été installés sur le foyer Voltaire-Leclercq.



Des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église

Le projet consiste à profiter de la restauration nécessaire du toit de l'église (charpente incluse) pour intégrer à la toiture des capteurs solaires photovoltaïques. Il répond à plusieurs

enjeux : produire de l'énergie renouvelable ; démontrer que la mise en place d'un tel système n'altère pas la qualité architecturale d'un monument et sensibiliser la population aux atouts de l'énergie "verte".

Ce projet, dont l'étude de faisabilité a été effectuée par le bureau d'Études "Transnergie" en novembre 2008, pourrait être subventionné pour moitié par l'Ademe (axe 2 du Feder) et l'État.

La centrale solaire

Les travaux de la Centrale solaire ont commencé début 2010. Ce projet, porté par l'association Technologies Solaires pour tous, consiste en la création d'un pôle photovoltaïque expérimental sur la commune. L'intégration du photovoltaïque dans le paysage communal a pour objet de communiquer le plus largement possible en sensibilisant les citoyens et les maîtres d'ouvrages divers sur les atouts de la production d'électricité « verte » d'origine photovoltaïque (réduction des gaz à effet de serre, valorisation d'une ressource locale, reconversion des terrains industriels...).

Il s'agit d'un lieu test de démonstration et d'expérimentation (un centre de formation devrait également voir le jour) des nouvelles technologies solaires. La parcelle communale, située à proximité de la base du 11/19, accueillera sur une surface de deux hectares environ une soixantaine de structures, fixes et mobiles, servant de support aux capteurs photovoltaïques (1600 m² de surface de capteurs). La puissance installée sera de 81,25 kWc, ce qui correspond à l'alimentation de 33 foyers par an environ.

Les subventions aux particuliers

La commune apporte une aide financière aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires. Cette aide peut être sollicitée après réception de l'avis favorable de l'ADEME, gestionnaire d'une aide du Conseil Régional, et avec le devis de l'installation. La subvention n'est versée que sur présentation des factures indiquant la réalisation effective des travaux.

III.2.3. L'éolien

À la suite des nombreuses sollicitations de la part d'opérateurs privés, la commune a réalisé sa propre **charte locale de l'éolien**. Celle-ci vise à assurer un développement harmonieux entre les différents projets. La charte désigne ainsi les surfaces exploitables pour l'implantation d'éoliennes en tenant compte du gisement comme des données techniques, réglementaires et environnementales. Transmise à l'intercommunalité, elle a servi à l'élaboration du schéma éolien de la CommunAupole.

Par ailleurs, un projet de parc éolien est en cours de négociations avec la commune voisine de Vermelles. Dans la mesure où la commune souhaite un « montage collectif, solidaire et/ou participatif, sinon rien », un appel à projet a été lancé en 2009 pour définir les différentes possibilités de montages juridiques et financiers ainsi que les modalités d'implantation relatives à la maîtrise foncière. L'objectif est à la fois environnemental et social, puisqu'il pourrait par exemple permettre la création d'un emploi de proximité pour la maintenance des éoliennes...

Ce projet pourrait par ailleurs nécessiter un remembrement. Le dossier de Zone de développement de l'éolien (ZDEC) est en cours, porté par la CALL.

III.2.4. La géothermie

Les anciens puits de mine représentent une opportunité d'utiliser des forages déjà réalisés pour mettre en place un système de géothermie à grande échelle. Cela permettrait de mettre en place un système de production d'énergie renouvelable à grande échelle tout en travaillant sur l'aspect reconversion de notre patrimoine. Alors que la réflexion est en cours depuis trois ans, le projet a été abordé avec l'Association des Communes Minières.

III.2.5. La méthanisation

La commune, avec près de 900 ha de terres agricoles, possède une véritable richesse en matière organique. Il y a donc une réelle opportunité d'exploiter ce potentiel pour créer une unité de méthanisation dite "à la ferme". L'originalité du projet réside dans son approche globale ; en effet, il ne s'agit pas seulement de produire de l'énergie mais aussi de permettre

d'autres services comme l'évacuation des déchets de taille ou la production de plaquettes en bois...

Le projet sera présenté prochainement aux élus pour acter le lancement d'une étude d'analyse des besoins dans un périmètre bien défini (volonté de circuit court). Son implantation dans la nouvelle zone d'activités "Quadraparc" semble la plus judicieuse pour deux raisons : d'une part, elle est dédiée aux éco-entreprises et d'autre part elle jouxte le Quartier Ouest, facilitant ainsi la mise en place d'un réseau de chaleur pour le chauffage.

III.3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

III.3.1. La Base 11/19

Le moteur du développement économique loossois est la Base 11/19, qui poursuit son expansion en tant que pôle d'excellence dédié au développement durable. La réhabilitation de l'ancien carreau de fosse, comprenant un éclairage étudié pour sa mise en valeur et pour limiter les pollutions lumineuses, devrait être achevée fin 2009. Le rayonnement du lieu devrait par ailleurs être accentué par le futur Plan lumière, monté dans une logique d'éco-compatibilité, qui concernera les terrils jumeaux.

L'écopôle, qui rappelons-le dépend de la CommunAupole de Lens-Liévin (CALL), est désormais pensé au sein d'une stratégie territoriale plus large : les opérations de la CALL, et plus largement d'Euralens, sont à ce titre suivies de près car elles concourent à l'engagement des différents acteurs territoriaux en faveur d'un développement économiquement durable, socialement soutenable et environnementalement viable.

La dynamique lancée depuis la Base 11/19 commence à s'étendre sur le territoire loossois : une centrale solaire photovoltaïque sera par exemple installée à quelques centaines de mètres. Mais surtout, différents projets dont le dénominateur commun sera la Base 11/19 devraient créer un axe majeur et structurant de la construction durable.

III.3.2. La construction durable

L'essor du cd2e et l'opération VillAvenir, portée par la Fédéra-

tion Française du Bâtiment, l'avaient préfiguré. L'arrivée d'un centre de formation de la Fondation d'Auteuil le confirme : Loos-en-Gohelle devrait devenir un lieu ressource pour la construction durable. D'autant que la ville est également pressentie pour l'implantation du centre QEB (Qualité Environnementale du Bâtiment) régional...

La Fondation d'Auteuil

La Fondation d'Auteuil, qui possède 170 établissements en France, accueille, éduque, forme à une trentaine de métiers et insère les jeunes. Reconnue d'utilité publique depuis 1929 et propriétaire de deux établissements dans le Nord, elle a souhaité s'implanter dans le Pas-de-Calais. Le principe d'une implantation à Loos-en-Gohelle a été rapidement reconnu. Le centre de formation accueillera, d'une part, des adultes en formation continue (temps plein – un an), d'autre part, des jeunes en apprentissage (formation en alternance – 2 à 3 ans en fonction du besoin spécifique de chaque élève). La capacité d'accueil sera de deux cents apprentis par an.

Ce centre de formation pourrait constituer l'axe structurant d'un futur écopôle de formation dans le bâtiment, dans la continuité de la Base du 11/19 et jusqu'à Quadraparc. La proximité du futur Quartier Ouest pourrait même permettre des développements intéressants, comme la mise en application des techniques d'éco-construction enseignées...

Réhabfutur : l'éco-réhabilitation

La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Production (SCOP) du bâtiment a pour projet la réhabilitation d'une ancienne maison d'ingénieur des mines située à proximité de la Base 11/19. Elle envisage d'y installer son siège.

Ce projet vient compléter à l'horizon 2011 la dynamique d'expérimentation et de valorisation de l'éco-construction sur un domaine jusqu'alors peu représenté : la réhabilitation. Or, si l'enjeu en matière de construction éco-responsable est important, il l'est encore davantage en ce qui concerne la réhabilitation : dans les années à venir, des centaines de milliers de logements existants devront être adaptés aux nouveaux besoins de la société.

Ainsi, VillAvenir est emblématique de l'éco-construction. Réhabfutur devrait être une référence en matière d'éco-réhabilitation.

Réhabfutur s'inscrit dans le cadre plus large du programme CAP'EM, Intereg IVB, qui permettra de tester 150 matériaux européens sur 3 ans. Le programme CAP'EM comprend la mise en place d'une méthode simplifiée d'Analyse en cycle de vie des éco-matériaux avec neuf partenaires dans cinq pays (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Hollande et France). Quatre groupes de travail ont été créés, dont un porté par le cd2e, qui est aussi le chef de file des quatre groupes.

La plateforme d'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

L'Analyse du Cycle de Vie prend en compte l'ensemble de l'énergie mobilisée pour créer et recycler un produit, et non simplement l'énergie utilisée pour son fonctionnement. Portée par le cd2e, la plateforme d'ACV capitalise les compétences et les expériences des différents acteurs du domaine de la construction pour faire de l'Analyse du Cycle de Vie et élaborer une base de données communes fiable. Elle a pour objectif final la création d'un référentiel reconnu et commun à tous. Cela permettra d'éviter que chaque entreprise réalise ses calculs avec ses propres données et indicateurs, sans réelle représentativité.

La Halle des éco-matériaux

L'ouverture de ce Centre de ressources des éco-matériaux et éco-techniques est prévue en 2011 dans la salle des machines de la Base 11/19. De rayonnement régional, il sera également un centre de formation (mise en place des éco-matériaux, etc.) et un centre de ressources bibliographiques.

Actuellement dans le même cadre, avec le soutien du Conseil Régional, il existe déjà un soutien technique et financier aux industriels sur les certifications ATec et ATex (Appréciation Technique d'Expérimentation) du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiments) et de l'Acermi (Association pour la Certification des Matériaux Isolants).

III.3.3. Quadraparc : une zone en devenir

Malgré ses 70% de territoire classés en zone agricole, Loos-en-Gohelle se situe dans une zone urbanisée où il est nécessaire d'économiser la terre agricole. C'est l'une des raisons qui poussent la municipalité à limiter l'étalement urbain dans le développement de la commune. Cependant, le bassin minier est confronté à un manque d'espaces pour les activités économiques : pendant la période minière, le développement économique se faisait en effet sous terre !

Quadraparc a donc pour but d'augmenter la capacité d'accueil de la CommunAupole de Lens-Liévin pour les projets de grande échelle et ainsi répondre qualitativement à une demande exprimée. En lien avec le développement des éco-entreprises sur la Base 11/19 et avec la stratégie sectorielle de la CommunAupole, l'idée est de développer sur Quadraparc une zone spécifique destinée aux éco-entreprises, avec une démarche très forte d'exemplarité.

Avec un total de 108 hectares, desservie par l'échangeur de l'A21 et la RD 58 E, la zone de Quadraparc se situe sur les



communes de Liévin, Loos-en-Gohelle, Grenay et Bully-les-Mines. Loos-en-Gohelle est concernée par une surface de 42 hectares qui vient en bordure sud de son territoire, à proximité immédiate de l'opération de restructuration urbaine du Quartier Ouest.

III.3.4. Maraîchage biologique et circuits courts

Marquée par la mine, Loos-en-Gohelle n'en reste pas moins une commune rurale, avec environ 75 % de son territoire dédié à l'agriculture (17 agriculteurs au total). L'agriculture loossoise est intensive, très dépendante de la Politique Agricole Commune (PAC). Un premier agriculteur a entamé la conversion de ses cultures au biologique.

Depuis plusieurs années, la municipalité organise des réunions avec les agriculteurs pour concrétiser des projets comme le développement d'une agriculture biologique, la création de circuits courts et celle d'une usine de biogaz qui alimenterait un réseau de chauffage. Enfin, les agriculteurs sont associés au projet de parc éolien.

Parallèlement, le projet de maraîchage biologique avec des associations d'insertion débuté voici quelques années se poursuit. L'association AAA vend des paniers de légumes issus de la culture sur les terrains prêtés par la Ville. L'association 3ID a quant à elle débuté au printemps 2010 les plantations dans le cadre de la création de ses Jardins de Cocagne.

III.4. L'ENVIRONNEMENT

III.4.1. Le Plan biodiversité

La biodiversité est une préoccupation majeure de la commune, qui entend poursuivre ses efforts dans ces domaines. Cela se traduit notamment par des actions de formation du personnel chargé de l'entretien des espaces verts et de sensibilisation du public.



La gestion différenciée

La ville est désormais bien avancée dans les techniques de gestion différenciée des espaces verts. L'enjeu est donc de renforcer le dispositif dans certaines portions du territoire communal. De plus, la rotation du personnel rend nécessaire un plan de formation systématique par salarié. En effet, des faux-pas, par exemple une fauche au mauvais moment, existent encore.

Enfin, la gestion différenciée des espaces privés est un véritable enjeu : elle permettrait d'améliorer le maillage du territoire en corridors biologiques. En effet, les résultats des efforts municipaux peuvent être minimisés si les particuliers continuent à utiliser des pesticides à outrance... Des actions de sensibilisation sont donc prévues.

La Ceinture verte

La Ceinture verte, forte d'une quinzaine de kilomètres d'aménagements réalisés, constitue l'une des réalisations notables de Loos-en-Gohelle. Cependant, elle pourrait globalement être améliorée d'un point de vue qualitatif (plantations) et quantitatif, en couvrant davantage l'ouest du territoire.

Un état des lieux de la Ceinture verte est en cours de réalisation par le CPIE Chaîne des terrils. Il viendra compléter l'inventaire faune/flore qui, depuis deux ans, permet de vérifier l'efficacité des actions mises en place. A la demande de la commune, le CPIE Chaîne des terrils a engagé un travail de recherche et de suivi de plusieurs espèces, notamment avec des outils comme des radars ou des balises GPS. Cette action permet de recenser les déplacements des oiseaux et d'évaluer l'efficacité des corridors biologiques.

Enfin, une expérimentation technologique est en cours (*voir III.6.3 Réflexion sur les outils innovants*) : la possibilité de suivre par webcam (avec mise en ligne des images sur le site internet de la Ville) des hirondelles dans leur cycle de vie (reproduction, nichée, nourrissage...).

III.4.2. Le monde agricole

L'implication des agriculteurs dans la politique municipale est essentielle pour travailler efficacement sur les aspects biodi-

versité et préservation de la qualité du sol et de l'eau. Loos-en-Gohelle réfléchit donc à la mise en place avec le monde agricole de projets locaux créateurs d'emplois, générateurs d'insertion et contribuant à la préservation de l'environnement : mise en place de projets de vente directe en circuits courts, développement de la filière bio... .

Le dialogue est facilité par la prise de conscience actuelle des agriculteurs de l'impact sur leur santé des produits phytosanitaires et de leur fragilité économique due aux pratiques notamment de la grande distribution. Une réflexion sur le besoin



d'information et de formation des agriculteurs aux méthodes alternatives de gestion des sols et de lutte contre les maladies est en cours. Néanmoins, il s'agit d'un secteur économique où l'inertie est importante et les résultats vers la durabilité restent faibles.

Par ailleurs, la commune souhaite développer de nouveaux partenariats avec les agriculteurs dans un principe d'intérêt général : développement d'éoliennes, valorisation énergétique des déchets végétaux agricoles... Un hangar construit selon les principes de l'éco-construction pour la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), permettant la mutualisation des outils et des achats collectifs entre agriculteurs est en projet.

Enfin, Loos-en-Gohelle protège sa surface agricole de la spéculation foncière et de l'extension périurbaine.

III.4.3. Une réserve naturelle sur les terrils 11/19

Une étude en vue du classement des terrils jumeaux 11/19 en Réserve Naturelle Régionale est en cours. Il s'agit de préserver la richesse du site (patrimoniale et environnementale), mais aussi de le valoriser : ce serait la première fois qu'un terril serait classé en Réserve Naturelle Régionale.

Ce classement devrait respecter les diverses fonctions des terrils, en mettant l'accent mis sur le « multi-usages ». La consultation des habitants, dont l'un des objectifs sera précisément de lister ces usages, est prévue pour 2010.

III.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CITOYEN

La nouvelle organisation des services, introduisant davantage de **transversalité**, a été mise en place fin 2008. L'une de ses **innovations majeures** est la création du **Pôle Développement social et citoyen**, qui regroupe les services Jeunesse, Culture et Sports, Citoyenneté et Vie associative, Fêtes Cérémonies et Événementiels, Bibliothèque et Petite Enfance. Regrouper ces politiques permet de donner une véritable cohérence et une articulation efficace entre les actions engagées.

La création de ce pôle permet de positionner clairement le **développement humain**, avec comme fondement la démocratie participative, comme **fil rouge** de la politique de la ville. Elle est le résultat de l'orientation donnée à ce domaine depuis une quinzaine d'années.

III.5.1. Démocratie participative : renforcer la qualification des acteurs (élus, techniciens, habitants)

La démocratie participative, ou participation des habitants, est expérimentée à Loos-en-Gohelle depuis de nombreuses années. Certains réflexes ont été acquis, tant par les élus et le personnel municipal que par les habitants.

Néanmoins, la participation s'apprend. Compte tenu de la complexité de la démocratie participative, la municipalité souhaite accompagner les élus, les fonctionnaires et les habitants qui s'engagent dans des actions participatives. Loos-en-Gohelle se lance donc dans un processus de qualification

de ces trois types d'acteurs, afin de permettre à chacun de formaliser les difficultés qu'il rencontre et d'apprendre à les maîtriser.

L'objectif, en constituant les éléments de référence permettant de conduire aisément la démarche participative, est de passer d'une phase d'essai et d'expérimentation à une phase de généralisation.

Dans ce cadre, une première action a eu lieu en 2009 avec la participation avec des habitants au Forum régional de la démocratie participative, à Lille. Une rencontre a ensuite été réalisée avec un cabinet spécialisé pour tirer profit des différents échanges et ateliers et enclencher un programme d'action.

Foyer-logement : le Conseil de vie sociale

Parallèlement, la ville continue à étendre la démarche participative partout où elle le peut. Ainsi, le Conseil de vie sociale du foyer-logement pour personnes âgées a-t-il été restauré en 2009. Le rôle de ce conseil paritaire est de donner la parole aux représentants des résidents et à leur famille sur la vie et le fonctionnement du foyer-logement, ainsi que de permettre une totale transparence sur l'organisation et le fonctionnement du foyer.

III.5.2. Le projet Santé-nutrition

Le projet Santé - nutrition, dont l'objet est la mise en œuvre d'une politique santé municipale qui agisse dans cinq directions (dépister, éduquer, intégrer, protéger et accompagner) se poursuit.

La priorité est de mettre l'accent sur le « Faire face aux épidémies modernes ». Celles-ci sont principalement les maladies chroniques sur lesquelles il est possible d'agir en s'attaquant à leurs causes.

La prise en compte de la question du handicap est également un enjeu fondamental pour reconnaître la parole et la place des personnes en situation de handicap et leurs proches comme celles de tout autre habitant de la commune. C'est pourquoi la commune s'est engagée dans une politique concrète du handicap. Un étudiant a travaillé sur le sujet en 2008 et un diagnostic réalisé en 2009.

Sur la base de ces travaux, la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (qui s'occupe de l'accessibilité sous toutes ses formes : transport, voirie, équipements publics, etc.) engage un travail de concertation avec les associations, les élus, les techniciens et les partenaires concernés (sociétés de transport, etc.) pour engager une démarche concrète d'accessibilité et mettre en place un plan pluri-annuel de mise en conformité à la loi PMR de l'ensemble des voiries et établissements publics.

III.6. LES TIC AU SERVICE DE LA PARTICIPATION HABITANTE

À Loos-en-Gohelle, les Technologies de l'Information et des Communications (TIC) sont considérées comme des outils facilitateurs de la vie locale, et en particulier comme un levier important de la démocratie participative. Bien utilisées, elles peuvent en effet permettre de relier les habitants et de faire connaître les actions engagées par la commune, par les associations ou par de simples particuliers.

De plus, les TIC offrent des possibilités efficaces et innovantes qui intéressent la commune notamment dans le cadre de sa démarche d'interprétation du territoire visant à favoriser l'appropriation et la transférabilité des bonnes pratiques.

Enfin, les TIC peuvent favoriser la transversalité et le partage au sein même de l'équipe municipale, que ce soit au niveau des élus ou à celui des techniciens.

C'est pourquoi le développement des Technologies de l'Information et des Communications est l'un des projets-phare de la municipalité au cours de ce mandat. La mise en place du nouvel organigramme, avec le positionnement transversal du chargé de mission TIC, en est d'ailleurs un signal. Un grand groupe du secteur des télécommunications a approché l'équipe communale pour travailler à l'élaboration de produits innovants en direction du développement durable à Loos-en-Gohelle.

III.6.1. Ville 2.0

Loos-en-Gohelle devrait intégrer le groupe de travail Ville 2.0 en cours de constitution sous l'égide de la Région. L'objectif de ce groupe est de réfléchir sur l'usage des TIC et la manière dont les nouveaux outils numériques peuvent participer à l'évolution de la ville.

Une chose est en effet certaine : le développement de services numériques urbains se fera. **Lenjeu** est donc de savoir **quel sens** donner à ce développement (individualisme/collectif ; durabilité ; mobilité ; co-construction ; gouvernance et données partagées...) pour que ces outils soient mobilisés pour rendre la ville plus durable, sensible, fluide, douce, foisonnante, amicale. Bref, pour favoriser le **bien vivre ensemble**.

L'objectif dans un premier temps et à l'échelle régionale est de créer un contexte favorable (rencontres, soutien) pour qu'émergent, cette fois à l'échelle locale, des projets employant une nouvelle approche de définition des services numériques partant des enjeux urbains et associant les habitants.

Ces approches partiraient et associeraient des habitants, mais surtout des urbanistes, des sociologues, et de ceux qui pensent et permettent le développement durable et la mobilité dans la ville : les prospectivistes du développement urbain.

Puis seraient aussi impliqués les fournisseurs de services (numériques ou non), les entreprises en capacité de développer de nouveaux services numériques urbains, mais aussi les acteurs « numérique » et « urbanisme » des Villes.

Le groupe régional Ville 2.0 n'est pas encore formellement constitué. Mais sa réflexion devrait notamment :

- s'adosser aux travaux de la FING dans le cadre de son programme Villes 2.0 (concrétisés sous la forme d'une collection de livres), dont une déclinaison pourrait se formaliser par une dynamique dans la région Nord - Pas-de-Calais ;
- permettre la rencontre entre les acteurs travaillant sur des thématiques différentes mais pouvant converger autour des nouveaux services numériques au service du développement urbain et du vivre ensemble ;
- faciliter l'émergence de projets de définition de ces services qui respecteraient cette nouvelle méthode partant des enjeux urbains, des habitants par une incitation financière prenant appui éventuellement sur les fonds Feder « usages innovants ».

III.6.2. Citoy'N'Tic

Loos-en-Gohelle a été retenue par la Région dans le cadre de l'appel à projets « DREAM + Axe 3 - Soutien à la réalisation de projets exemplaires » pour son projet de création, mise en place et outillage par les TIC d'un groupe de travail intitulé « Citoy'N'Tic ».

Entre comité de développement et entité « électron libre » au service du développement territorial dans ses dimensions « innovation et participation », ce groupe sera à la fois **relais, concepteur d'actions et conseil de sages**.

La mise en place de Citoy'N'Tic suivra plusieurs étapes :

- Mise en place d'un comité de pilotage ;
- État des lieux de l'usage des TIC sur la commune ;
- Développement du lien social et de la démarche de démocratie participative ;
- Créer l'événement et le non événement grâce à un matériel nomade ;
- Outillage et formation des acteurs.

Le travail avec le cabinet en charge de l'accompagnement de Loos-en-Gohelle a été lancé en avril 2010. DREAM+ sera également l'occasion de refondre le site internet de Loos-en-Gohelle en version 3.0 (collaboratif, participatif, réseaux sociaux, échanges de savoirs...) à l'horizon 2011.

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion approfondie sur les besoins de la commune : il a été défini grâce à DREAM 1 et DREAM 2. Ces dispositifs d'accompagnement proposés par la Région visent à promouvoir les Technologies de l'Information et des Communications (TIC) comme leviers, facilitateurs, de la démocratie participative.

III.6.3. Réflexion sur les outils innovants

La ville a engagé une réflexion sur les outils innovants susceptibles de répondre à ses besoins. Plusieurs rencontres avec un grand groupe du secteur des télécommunications ont permis de creuser plusieurs axes : accessibilité des services publics, gestion de la collectivité, information et sensibilisation des citoyens, outils de mieux-vivre ensemble, tourisme et valorisation du territoire.

Ces rencontres ont abouti à plusieurs types de collaboration :

- l'expérimentation d'une dizaine de flashcodes (système ressemblant à un code barre permettant d'accéder à des informations via les téléphones portables) a été effectuée sur différents supports (carte de vœux, publication municipale Agir Ensemble, sur des bâtiments communaux et au pied des terrils 11/19) fin 2009-début 2010.
- un groupe de travail sur la télérelève des compteurs d'énergie, réunissant des techniciens communaux, des membres du groupe de télécommunications et des mem-

bres de la FDE (Fédération de l'énergie) a été créé au printemps 2010. La télérelève permettra notamment la restitution en temps réel de la consommation d'énergie, l'interprétation des résultats, la mise en place de travaux de sensibilisation des usagers et visiteurs, etc.

- dans le cadre de la sensibilisation à la biodiversité, à l'installation d'une webcam sur un nid d'hirondelle au printemps 2010. Celle-ci fait suite à plusieurs années d'observation des allées et venues des hirondelles sur la commune par les habitants et permettra, grâce à la retransmission des images via le site internet, d'observer les hirondelles occupant le nid. Ce premier travail devrait déboucher notamment sur l'installation de divers capteurs environnementaux.
- Toujours au printemps 2010, la création d'un portail mobile de Loos-en-Gohelle, permettant entre autres la mise en place de systèmes de co-voiturage, d'alerte événements, de prises d'opinion, etc.

III.7. ÉVALUATION ET INTERPRÉTATION

III.7.1. *Quels indicateurs pour mesurer l'impact d'une politique de développement durable ?*

Les actions engagées débouchent sur un positionnement de Loos-en-Gohelle et une nouvelle image dont il convient de mesurer les avancées réelles et les limites, mais aussi d'estimer la valeur et la « richesse sociale ». La connaissance de cette valeur réelle (dont sociale) permettra d'asseoir une nouvelle stratégie pour un nouveau développement s'appuyant sur l'innovation. Mesurer les résultats permet aussi d'identifier les points faibles, d'éliminer les contre-exemples et de modifier ce qui ne donne pas entièrement satisfaction, dans un processus d'amélioration continue.

L'évaluation de la politique développée à Loos-en-Gohelle s'avère difficile à mettre en place : elle implique de mesurer des résultats dans des domaines qui n'ont parfois jamais été mesurés jusqu'à présent. L'indice de développement humain (IDH) est un premier élément de réponse... Mais la question des indicateurs de résultat reste problématique.

Aujourd'hui, les questions qui se posent sont donc les suivantes : quelle(s) évaluation(s) ? Comment réfléchir, construire et valider l'utilité sociale des politiques publiques ? Sous quelle forme poser le débat sur l'utilité sociale ? Comment quantifier les rapports sociaux et le bien-être ? Comment fixer la valeur d'un environnement sain, de la biodiversité ? Comment rendre visibles des productions qui relèvent de l'invisible ? Par exemple, la mixité pose problème lors de la mise en place, mais devient transparente lorsque tout se passe bien. . .

Loos-en-Gohelle travaille sur cette question depuis plusieurs années, avec par exemple un travail de recherche sur le calcul d'indicateurs comme l'Indicateur Participatif de Bien-Être (IPBE), qui permettent de mesurer combien le lien social est une force, un levier de cohésion, un levier de tranquillité aussi sur le territoire. Un calcul de l'Empreinte écologique de la municipalité a également été effectué, établissant que la mairie (fonctionnement de l'institution, trajets, énergie des bâtiments...) consomme l'équivalent de 528 hectares. Mais la commune souhaite aller plus loin dans la création et l'utilisation d'indicateurs « alternatifs ».

III.7.2. *La démarche d'interprétation*

Depuis plusieurs années, la ville de Loos-en-Gohelle a donc posé un certain nombre de choix locaux qui permettent d'envisager une **rupture avec les modèles traditionnels**. L'ensemble des actions évoquées, le côté innovant de nombre d'entre elles, la **cohérence** respectée entre les différents champs d'intervention... Le fait que tout cela se déroule au niveau local (lieu de démocratie par excellence et de réalité sociale), le tout se renforçant mutuellement : chaque objet est intéressant, parfois pilote... **C'est l'ensemble qui est remarquable**. Et le fait que ces expérimentations aient lieu au cœur du bassin minier, un territoire qui marque les esprits par son passé et les séquelles découlant de l'exploitation minière... Tout ceci a généré une image et un rayonnement particulier pour la ville.

Dès lors, Loos-en-Gohelle, dans sa capacité à donner les clés de compréhension, peut-elle être une ville qui permet **décodage des politiques publiques en direction du développement durable** ? Elle souhaite au minimum partager

ses savoir-faire, questionner, mettre au débat. Tout comme il existe des entreprises apprenantes qui ouvrent leurs portes à la pédagogie et au transfert de technologie, elle souhaite devenir un objet de découverte, de lecture des réalisations et d'apprentissage par la mise en scène des acquis et des limites de ses actions.

La commune se place donc dans l'optique de devenir une **ville « d'interprétation » du développement durable**. Cela passera par des lieux où l'on montre, où l'on apprend, où l'on voit, et où l'on comprend.

Les possibilités de mise en scène des réalisations, avec des dispositifs participatifs adaptés, ont été étudiées en 2009 par le cabinet Atémia. Cette étude d'interprétation a permis de définir un itinéraire pilote de circuit de découverte et d'interprétation qui permette à tous d'appréhender l'histoire de Loos-en-Gohelle et sa trajectoire en matière de choix de développement, ainsi que de s'approprier et de comprendre sa démarche (éléments-clés, charte graphique, modalités d'implantation...). Elle propose en outre une stratégie plus large de déclinaison d'une action d'interprétation sur le territoire (médiations originales, outils pédagogiques, moyens, échéancier, communication...) et donne des pistes de partenariats et d'actions de valorisation collective avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette approche est un **geste fort de gouvernance**, dans la mesure où elle vise à l'appropriation des réalisations et à **favoriser l'innovation et la compréhension du développement durable appliqué à une commune**. Elle s'inscrit donc parfaitement dans la démarche globale de **Ville pilote** du développement durable.

La création en 2010 d'un premier sentier pilote lancera la phase de mise en oeuvre concrète de la démarche d'interprétation. Celle-ci durera plusieurs années.

EN RÉSUMÉ, LES RÉSULTATS

Réalisations concrètes depuis 1997

- *Rénovation d'une cité minière (Cité Belgique) : 15 logements sociaux neufs et 40 logements réhabilités*
- *Résidence « Chico Mendès » : 15 logements sociaux neufs*
- *Salle polyvalente « Louis-Duvauchelle »*
- *Halle polyvalente Salengro*
- *Extension de la mairie*
- *29 appartements en centre-ville (Cœur de Loos)*
- *Chênelet : 4 maisons et un collectif de 2 appartements en écohabitat*
- *Flashcodes d'information sur des bâtiments et les supports de communication communaux*
- *Projets induits par des porteurs privés : FREDON, Caisse d'Épargne*
- *Villavenir : 6 maisons à haute performance énergétique (expérimentation, formation, exposition, évaluation)*
- *Base 11/19 : réhabilitation de ce grand site de la mémoire minière en un site de référence du développement durable*
- *Passage en mode projets de l'équipe technique municipale*
- *Etude d'Interprétation du territoire*

En cours

- *Toutes les réalisations municipales : rénovation de salles, d'écoles et conception de nouveaux bâtiments...*
- *Cité des Oiseaux*
- *VillAvenir 2 : collectif mixte (logements et activités tertiaires) en écoconstruction ; refonte et développement du quartier dans le domaine de la recherche et développement.*
- *Rue Dubois : 12 logements sociaux écoconstruits*
- *Centrale solaire*
- *Jardins de Cocagne porté par l'association 3ID*
- *Vente de paniers bio par l'association AAA*
- *Etat des lieux de la biodiversité sur la Ceinture verte*
- *Caméra dans un nid d'hirondelle reliée au site internet municipal*
- *Réserve naturelle sur les terrils 11/19*
- *Santé-Nutrition : suite*
- *Achats responsables : critères environnementaux, éthiques et équitables pour tous les achats et marchés publics*
- *Citoy'N'Tic : les Technologies de l'Information et des Communications, outils facilitateurs de la vie locale au service de la participation habitante*
- *Portail mobile (systèmes de co-voiturage, d'alerte événements, de prises d'opinion, etc.)*
- *Sentiers et outils d'Interprétation du territoire*

À venir

- *Éco-quartier Ouest*
- *Centre de formation de la Fondation d'Auteuil*
- *Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église*
- *Réhafutur : pôle référence d'écორéhabilitation*
- *Site internet en 3.0 (collaboratif, participatif, réseaux sociaux...)*
- *Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*

IV – Loos-en-Gohelle au cœur de la valorisation de l'histoire minière

L'histoire industrielle n'est pas ordinaire. Les hommes et les territoires qui ont porté et construit cette histoire ne le sont pas non plus. L'industrialisation est en effet parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine : elle est au fondement même de la compréhension et des réalités des sociétés dites modernes.

Mais parce qu'ils ne revêtent pas le caractère sacré et solennel traditionnellement conféré à la notion de patrimoine, les lieux, les bâtiments, les paysages, les cultures hérités de cette évolution historique peinent à acquérir toute leur reconnaissance et n'imposent pas d'évidence. Ces traces matérielles ont subit et subissent encore une certaine impopularité.

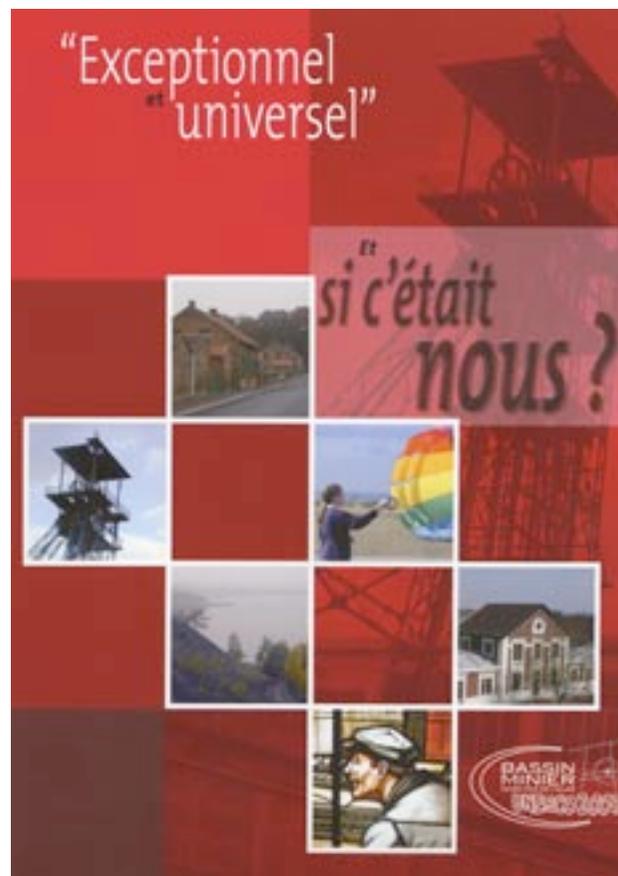
C'est pourquoi au moment de la fermeture des mines il y a une vingtaine d'années est né un mouvement visant à conserver et valoriser des traces de l'aventure minière vécue par le territoire. C'est ainsi qu'ont été conservés un certain nombre de bâtiments de la Base 11/19 et que des structures comme la Chaîne des terrils (aujourd'hui CPIE : centre permanent d'initiative pour l'environnement) et plus récemment l'association Bassin Minier Unesco (aujourd'hui Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial) se sont créées.

Loos-en-Gohelle, qui a été l'un des principaux moteurs de ce mouvement, s'inscrit pleinement dans cette démarche de valorisation de l'ancien bassin minier. Jean-François Caron est d'ailleurs l'un des membres fondateurs du CPIE Chaîne des terrils et le président de BMU. Associé à la volonté de transformer le territoire en référence du développement durable appliqué, ce mouvement de valorisation dessine une trajectoire cohérente et respectueuse de l'histoire et de la culture de la commune et de ses habitants. Depuis quelques années, cette politique globale commence à porter ses fruits et a permis d'amorcer un virage au niveau de l'image de l'ancien bassin minier.

IV.1.1. BMU : objectif Unesco

Depuis son lancement officiel en 2003 par Pierre Mauroy et Jean-François Caron, l'association Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial a encouragé la mobili-

sation des bénévoles autour de la démarche d'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription au titre de Patrimoine Culturel Evolutif permettra de prendre en compte la contribution du territoire à l'évolution de la société dans toutes ses dimensions : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.



La participation des bénévoles est très importante : des ateliers (« gestion, valorisation et protection du patrimoine », « nouvelle économie ») et des clubs, relais locaux de la démarche, sont nés sur l'ensemble du territoire. Ces derniers, autonomes, ils sont souvent portés par une collectivité, une association ou encore un établissement scolaire. Ils choisissent un thème de travail et enrichissent la démarche de par

leur implication et leur mobilisation.

L'association a également fédéré autour de ce projet commun tous les acteurs politiques, institutionnels et associatifs du territoire - depuis les collectivités locales (Région Nord-Pas de Calais, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, Communautés d'Agglomération et de Communes, Association des Communes minières...) aux organismes techniques et agences de développement et d'urbanisme (Etablissement Public Foncier, Mission Bassin Minier, Maisons et Cités...), des associations et structures culturelles (C.P.I.E. Chaîne des Terrils, Centre Historique Minier régional à Lewarde, Culture Commune - Scène Nationale du Pas-de-Calais...) aux acteurs touristiques (Comité Régional du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Offices du tourisme...).

À l'occasion de cette démarche, de nombreux sites ont été classés aux Monuments historiques, dont une partie de la fosse 12 en janvier 2010.

Ce sont les Etats qui déposent les candidatures auprès du Comité du Patrimoine Mondial : chaque année est déposé un seul dossier par Etat. **La France a décidé en janvier 2010 de présenter à l'Unesco le dossier du Bassin Minier Nord-Pas de Calais.**

La candidature fait donc l'objet de 18 mois d'instruction par des experts internationaux avant le passage en séance plénière du Comité du Patrimoine Mondial, qui décidera de son inscription ou non sur la prestigieuse Liste.

IV.1.2. Mineurs du monde

La démarche engagée autour de BMU a révélé l'universalité de la trajectoire du territoire du bassin minier et de ses habitants, autour de la question de l'empreinte que cette histoire laisse : empreinte individuelle (liée à la dureté, l'effort, la santé...) et empreinte collective (liée à l'histoire sociale, à la structuration des villes, aux paysages, aux séquelles...).

Mineurs du monde est un projet de valorisation de la mémoire de la mine et des mineurs porté par le Conseil Régional dans le cadre d'un travail de valorisation de l'histoire du bassin : à travers les deux guerres mondiales et l'histoire de la mine. Il s'agit de traduire le caractère universel de ces trajectoires

humaines par une mise en lisibilité et en accessibilité de la mémoire de la mine mais aussi de fédérer, sur la même logique, les références des autres bassins miniers du monde par des moyens de technologie récente.

Le projet Mineurs du monde prendra appui sur le site du 11/19, site emblématique de la mémoire et de la reconversion des territoires de la mine, afin de profiter de la force du lieu et d'irriguer et rayonner sur l'ensemble du bassin, en entraînant dans la dynamique l'ensemble des initiatives concourant à la valorisation de la mémoire minière. La dynamique de trajectoire y est primordiale : il ne s'agit pas de créer un lieu de stockage d'archives mais bien de mettre en mouvement et en perspective tous les aspects de la mémoire, y compris dans ce qu'elle a encore de vivant, festif, traditions locales...

Le projet comprendra trois volets :

- Un objectif social, de valorisation de la mémoire, culturelle et sociale de la mine et des mineurs (archives, répertoire, lieu de rassemblement éventuellement sous forme muséographique, de médiathèque, accessibilité avec les NTIC, par exemple un site internet dédié et via les réseaux sociaux, etc.). Cette partie du projet devrait localement s'inscrire dans le projet « chemin de la mémoire » articulé autour du triangle Louvre/Lorette/11-19.
- Un objectif culturel et humain, d'échanges (habitants et acteurs, événements festifs, communication, labellisation, site internet, expositions, animations, partenariats avec les zones de coopération du Nord - Pas de Calais, etc.).
- Un objectif de coopération entre acteurs du territoire autour de la reconversion vers le développement durable.

IV.1.3. Le Louvre à Lens

L'arrivée du Louvre à Lens en 2012 est une occasion majeure de changer l'image du territoire et de lui donner une nouvelle impulsion économique. Un véritable accord existe pour que la Région, l'aire métropolitaine, l'arrondissement de Lens, bénéficient de « l'effet Bilbao », en référence à l'arrivée du musée Guggenheim à Bilbao (1 million d'habitants) et du

formidable développement économique qui a accompagné son ouverture.

Une dynamique territoriale, à l'échelle de la CALL mais également régionale, a donc été amorcée. La structure Euralens a été créée en 2009 afin d'aider l'ensemble des acteurs du territoire à fédérer leurs efforts pour préparer le territoire à cette échéance importante.

Les travaux ont débuté : afin d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions, les plans de circulation (transports en communs, automobiles et modes doux : vélos, piétons) sont revus et l'interface entre la gare de Lens et le futur musée mis en valeur.

Outre l'« effet Louvre-Lens », qui concernera l'ensemble de l'agglomération, Loos-en-Gohelle est directement concernée : la commune figure dans le périmètre de centralité du futur musée. Afin de faire connaître l'histoire et les perspectives de développement du bassin minier, des liaisons directes sont donc envisagées avec la Base 11/19.



Avril 2010

Ville de Loos-en-Gohelle

tél. 03 21 69 88 77 – contact@loos-en-gohelle.fr

www.loos-en-gohelle.fr